MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquantième séance – Mercredi 14 avril 1999, à 17 h

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller,* vice-président, *Mme Anne-Marie Bisetti, MM. David Brolliet, Pierre de Freudenreich, Mme Suzanne-Sophie Hurter, M. Sami Kanaan* et *Mme Françoise Pellet Erdogan.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger,* maire, *M. Alain Vaissade, Mme Jacqueline Burnand* et *M. Michel Rossetti,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 31 mars 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 13 avril et mercredi 14 avril 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. André Hediger, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je souhaite apporter un certain nombre d'informations quant aux prérequérants d'asile, aux requérants et aux réfugiés, puisque des questions ont été posées hier soir.

Tout d'abord, je vous informe que, il y a quelque temps, le Conseil d'Etat a demandé au Conseil administratif s'il entendait mettre à disposition des abris de protection civile et du personnel. Le Conseil administratif a tout de suite répondu affirmativement, en précisant qu'il mettrait l'abri de Richemont à la disposition du dispositif du Canton. Dans sa réponse au Conseil d'Etat, le Conseil administratif laissait entendre qu'il lui était difficile de mettre à disposition du personnel de la Protection civile de la Ville; en effet, en cas de nouvel afflux de prérequérants d'asile, on rouvrirait Châtelaine et, comme la dernière fois, les collaborateurs de la Ville de Genève devraient assumer un travail d'encadrement. La Ville de Genève ne pouvait donc pas être partie prenante avec son propre personnel dans le dispositif cantonal. Cela, c'était la situation il y a deux semaines.

Entre-temps, les événements ont passablement évolué. Tant avec l'Agecas qu'avec le Centre d'enregistrement des requérants d'asile, il y a eu plusieurs réunions la semaine passée et, lundi de cette semaine, j'ai fait le point de la situation. Tout d'abord, vu l'aggravation du conflit en ex-Yougoslavie, il faut s'attendre, dans les jours à venir – comme l'a dit le Conseil fédéral – à l'afflux de plusieurs milliers de requérants d'asile qui vont être répartis dans l'ensemble de la Suisse.

Du fait de son aéroport, Genève va vraisemblablement être un des centres d'accueil; en effet, ces gens fuient le lieu du conflit par la Bulgarie et l'Italie sur des bateaux, et un certain nombre d'entre eux vont arriver en avion. Dans un premier temps, il fallait donc mettre un dispositif en place à Cointrin. C'est ce que nous avons fait dans la halle des charters – où a eu lieu la fameuse réception de Piccard et de Jones. Nous y avons installé des lits de protection civile, des sanitaires et des douches et apporté de la nourriture et des vêtements. Ces personnes y passeront vraisemblablement la première nuit dans l'attente d'un recensement.

Pour la deuxième nuit, nous avons mis un autre dispositif en place pour les personnes déjà enregistrées comme réfugiés, dans les abris de Richemont et sous le parc Bertrand. Nous avons gardé l'abri de Châtelaine pour les prérequérants, qui sont des personnes adultes. Le problème auquel nous avons dû faire face est que ce sont surtout des familles qui arrivent plutôt que des personnes seules. Nous avons choisi les abris de Richemont et du parc Bertrand parce que ce sont deux grands abris que nous pouvons compartimenter pour les familles. Là aussi, nous avons tout mis en place: nourriture, vêtements, habits pour enfants, Pam-

pers, lait, etc. Il y a aussi des sanitaires à l'intérieur. Et l'Armée du Salut nous donne un coup de main très utile pour la confection des repas.

Ce dispositif est mis en place par les collaborateurs de la Protection civile Ville de Genève et par les miliciens. Ceux-ci apportent une aide dans le domaine sanitaire. Des médecins miliciens apportent des soins à l'aéroport et dans les différents abris. Les pompiers sont aussi mobilisés s'il y a des transports en urgence à l'hôpital ou dans d'autres lieux sanitaires. Ce soir, je peux donc vous annoncer que ce dispositif est en place.

Depuis la semaine dernière, les professionnels de la Protection civile Ville de Genève se déplacent avec des bus dans le canton pour ramasser en différents endroits des habits, de la nourriture et des vêtements. Ces endroits sont situés dans les communes de Dardagny, Bernex, Anières, Satigny, Thônex, Jussy, Céligny, Chancy, Versoix, Grand-Saconnex et Meyrin. Il y a aussi un centre de ramassage à la Servette, à l'Hôtel de Police à la rue de la Gravière, à Carouge, et au chemin de la Milice à Plan-les-Ouates, à Carouge. Ces centres sont disséminés un peu partout et les collaborateurs de la Ville vont faire le ramassage avec les bus de la PC. La semaine passée, notamment avec la Croix-Rouge genevoise, nous avons emmagasiné tout ce matériel dans les anciens locaux de la Migros, à la rue Dancet. Depuis lundi midi, ces locaux sont pleins. Il nous a donc fallu trouver un autre endroit et c'est la Coop qui a mis à notre disposition ses anciens locaux à la rue Blavignac, à Carouge. Depuis hier soir, le matériel récolté est acheminé là-bas.

Sur place travaillent toutes sortes d'associations pour trier ce matériel avant de le faire partir, avec la Croix-Rouge genevoise, par le biais de la Croix-Rouge internationale, la Croix-Rouge genevoise, Caritas, le Centre social protestant et le Centre genevois du volontariat. Sur place, il y a beaucoup de gens – j'y ai été hier soir et, chose intéressante, beaucoup de jeunes, des étudiants kosovars, albanais, serbes, croates ou suisses, donnent un coup de main pour le tri. Enormément de Suisses, antimilitaristes ou non, participent à ce travail.

Ce matin, suite à un rapport que j'ai fait à mes collègues du Conseil administratif après avoir vu sur place les problèmes, nous avons décidé de mettre à disposition des bennes de la Voirie, des cartons, des tables, des bancs, des chariots élévateurs, des balayeuses, etc. J'enverrai également un électricien du Service des sports, car il y a un certain nombre de lampes à installer. Ce sont donc les dispositions que nous avons prises ce matin avec les différents services de la Ville de Genève pour apporter notre contribution au travail qui se fait en ce moment et, je le répète, nous sommes prêts pour accueillir demain des réfugiés. Par ailleurs, le Conseil administratif a débloqué ce matin un crédit de 50 000 francs pour les victimes du conflit du Kosovo, ex-Yougoslavie, qui sera envoyé au CICR pour renforcer l'aide sur le terrain.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je voulais vous dire ce soir que, même si elle n'est pas impliquée dans le dispositif cantonal, la Ville de Genève mettra l'abri de Richemont à disposition. Nous avons eu des relations avec un fonctionnaire du DJPT, qui est le représentant pour le Canton de M. Gerber, à Genève, en ce qui concerne les prérequérants d'asile. Nous aurons donc le financement fédéral et nous aurons aussi pour les réfugiés un financement qui nous viendra de la Confédération. A ce jour, on ne connaît pas encore les sommes, mais on a donc des assurances. Un dispositif important s'est mis en place afin d'accueillir prérequérants, requérants et réfugiés avec leur famille. Une fois de plus, devant vous, je remercie tous les collaborateurs de la Ville de Genève qui ont participé ces derniers jours à ce travail et qui seront présents demain, ainsi que tous les volontaires de la Protection civile qui ont répondu par l'affirmative à notre appel. Un grand merci à tous.

J'ai une deuxième communication, émanant de M. le conseiller d'Etat Gérard Ramseyer, à propos de la pétition N° 74 du Garage des Grottes, relative à l'attribution de places de stationnement devant le numéro 14 de la rue Louis-Favre. Je vous la lis, car elle est assez importante; elle répondra vraisemblablement aux conclusions de la commission des pétitions.

«Madame et Messieurs les conseillers administratifs,

»Votre courrier du 4 novembre 1998 relatif à l'objet cité en marge m'est bien parvenu et je vous en remercie.

»Je constate que le Conseil municipal vous demande d'intervenir auprès de l'Etat afin que ce dernier donne son aval pour la mise à disposition, sur le domaine public, d'un espace strictement réservé à titre privatif à M. David Frati, garagiste.

»J'aimerais tout d'abord vous rappeler que le problème de stationnement dont il est question a déjà fait l'objet de nombreux courriers et rendez-vous sur place, tant avec la gendarmerie qu'avec l'Office des transports et de la circulation (OTC), en vue de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties.

»Dans cette optique, dans des délais très brefs et en accord avec les personnes concernées, l'OTC a fait procéder au marquage de deux cases interdites au parcage sur le trottoir sis devant le garage des Grottes, à disposition des clients dudit garage. La gendarmerie, de son côté, a également accordé une tolérance de stationnement sur les cases en question, dites de livraison, ne devant toutefois pas dépasser quinze minutes.

»La situation actuelle est régie par la législation fédérale sur la circulation routière qui, en l'état, ne permet pas, soit par un marquage au sol, soit par une signalisation verticale, de faire davantage, c'est-à-dire de réserver des emplacements de parcage à des fins strictement privées sur le domaine public.

»Cela est d'autant plus vrai que l'article 4, alinéa 1, de la Constitution fédérale et les différentes jurisprudences qui en découlent consacrent le principe de l'égalité de traitement de façon très large, en particulier dans le but d'éviter l'accord de faveurs sur le domaine public, sur le plan du stationnement également. Ce principe limite ainsi de façon très considérable notre rayon d'action pour instituer des privilèges à telle ou telle catégorie.

»Compte tenu de ce qui précède, vous comprendrez qu'il ne m'est pas possible d'accorder une quelconque «privatisation» des espaces considérés dans le cas qui nous préoccupe, même si le contexte actuel n'est pas idéal.

»Je tiens cependant à déplorer le fait que la problématique pour laquelle vous me sollicitez n'ait pas davantage été prise en compte avant d'entreprendre les travaux de réaménagement de voirie dans le secteur – comme cela ressort des auditions effectuées par votre commission des pétitions – par les départements communaux concernés. Une meilleure concertation préalable aurait selon toute vraisemblance permis de répondre davantage aux préoccupations exprimées par le garagiste concerné.

»Tout en étant persuadé que les mesures déjà entreprises avec la collaboration de l'OTC ont permis d'apporter une amélioration bienvenue, je vous prie de croire, Madame et Messieurs les conseillers administratifs, à l'expression de ma considération distinguées.

Gérard Ramseyer»

Voilà, je crois que cela répond en partie à la conclusion de la commission des pétitions. *(M. Losio lève la main.)*

Le président. Monsieur Losio, on n'entame pas la discussion sur les communications. *(Remarque de M. Losio.)* Alors, une question de M. Losio.

M. Pierre Losio (Ve). Merci, Monsieur le président, est-ce qu'il serait possible d'avoir une copie de la lettre de M. Ramseyer pour la commission des pétitions?

Le président. Oui, je pense que c'est possible.

M. Pierre Losio. Je ne sais pas, Monsieur le président du Conseil municipal, si vous êtes à même de vous engager à la place de M. le maire.

Le président. Cela m'étonnerait, mais… *(Rires.)* Monsieur Hediger, M. Losio demande une copie de la lettre que vous venez de lire pour la commission des pétitions.

M. André Hediger, maire. Je viens de la lire, mais je vous en donnerai un exemplaire.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Nous avons reçu deux motions urgentes; je crois qu'elles ont été distribuées à tout le monde. Nous discutons d'abord de l'urgence de la motion N° 396. Je ne sais pas si un des motionnaires veut défendre l'urgence. Oui, Madame Olivier.

3. Clause d'urgence sur la motion de Mme Christiane Olivier, MM. Daniel Sormanni, René Grand, Jean-Charles Rielle et Marco Ziegler: «Pour des abribus au service de la population» (M-396).

Mme Christiane Olivier (S). Voilà au moins, Mesdames et Messieurs, une motion et une urgence qu'on ne pourra pas taxer d'électoraliste, et à double titre en ce qui me concerne. Pour être plus sérieuse, je dirai que l'urgence est plus que manifeste. Vous avez pu voir comme moi fleurir en cette période de printemps, sur le bitume de notre chère cité, non pas des crocus, des jonquilles ou du muguet, mais bien les nouveaux abribus. Une trentaine de ces nouveaux mobiliers urbains ont déjà été installés, trente sur les cent cinquante qui sont susceptibles d'être posés d'ici à la fin de l'année.

Ces nouveaux refuges, dit «avec repose-fesses», ou, plus joliment, «avec barre d'appui», ont fait l'unanimité, mais contre eux – je n'entre pas ici dans le sujet lui-même, puisqu'on ne parle que de l'urgence. Aussi, ne serait-ce que pour

cette trentaine d'abris déjà posés et qui sont loin de recueillir l'adhésion du public, et ni la mienne – je vous le confirme – pas plus que celle de plusieurs personnes dans cette enceinte, il faut stopper cette floraison avant qu'elle envahisse notre paysage, car, à raison de deux installations prévues par semaine, il est plus que temps de demander au Conseil administratif de revoir, avec la SGA, la Société générale d'affichage, qui est chargée du choix de ces nouveaux refuges, sa copie avant qu'il ne soit trop tard. Car, lorsque tous les abris seront posés, il sera alors vraiment tard pour que nous puissions intervenir, vu les frais importants que cela pourra supposer.

Mesdames et Messieurs, comme moi, vous avez pu constater le mécontentement de plusieurs personnes utilisatrices des TPG et je suis persuadée que, comme moi, vous jugerez utile de faire rapidement quelque chose. Aussi, je vous prie de bien vouloir accepter l'urgence de cette motion.

M. Guy Valance (AdG). Il est clair que l'urgence ne fait aucun doute, puisqu'on apprend que cette sorte d'aberration est en train de se mettre en place. Il faut donc évidemment stopper tout cela et le plus vite possible. L'urgence ne fait aucun doute et nous la voterons.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts voteront évidemment l'urgence. Mme Olivier parle de l'installation de deux nouveaux abribus par semaine, mais j'ai l'impression que c'est un peu plus, parce que dans le quartier de Champel ces abribus fleurissent comme des champignons. Il faut rapidement stopper cela et réétudier le concept, car il est tout à fait mal adapté aux personnes âgées.

M. Pierre-Charles George (R). Je suis pour l'urgence, parce que je trouve la position des TPG scandaleuse.

M. Pierre Reichenbach (L). Bien sûr qu'il y a urgence, mais ce qui m'étonne dans cette opération, c'est qu'à la commission des travaux nous avions analysé les abribus et que nous avions fait des tests, nous en avions même placé au rond-point de Plainpalais et nous avions bien insisté pour qu'il y ait quelque chose pour s'asseoir. Un prototype avec un siège pour les usagers avait été réalisé, mais, apparemment, ce siège a passé à la trappe puisqu'on le remplace par une barre d'appui. Alors, on a des athlètes dans la population et ces athlètes ont mal aux fesses, et je les comprends. Il y a donc urgence.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion N° 396 est acceptée à la majorité (quelques oppositions).

Le président. L'urgence étant acceptée, la motion N° 396 sera débattue à 20 h 30.

4. Clause d'urgence sur la motion de M. Alain Marquet: «Antennes de téléphonie mobile: moratoire!» (M-397).

M. Alain Marquet (Ve). L'urgence tient en un certain nombre de points que je vous expliquerai brièvement. On assiste en ce moment à une explosion du nombre des usagers, des prestataires de service et donc des antennes de téléphonie mobile. Cette explosion nécessite une infrastructure pour laquelle les autorisations, qui ne sont pas du ressort de la Ville, sont nombreuses. Il y a de nombreuses demandes d'installations qui arrivent actuellement au Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Il semble même que ces demandes d'installations ont pu toucher les immeubles de la Ville de Genève, comme cela a été le cas à la promenade du Pin. Il y a même des installations qui ne nécessitent aucune autorisation. En ville de Zurich, on assiste en ce moment à la mise en place de plus de 300 antennes qui serviront à la téléphonie mobile. L'anarchie la plus totale semble régner et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons demander un moratoire, parce que l'urgence sanitaire s'impose également.

Comme pour la vache folle, où on a réagi beaucoup trop tard, nous pensons qu'il est nécessaire d'étudier très précisément les conséquences de l'implantation de ces antennes. En effet, les normes autorisées en matière de champ magnétique sont très discutées, elles sont notamment discutées par d'importantes sommités médicales, ce qui fait que, actuellement, une consultation est en cours au niveau fédéral. L'Europe s'en occupe également, une commission est chargée de l'étude de ce dossier à Bruxelles. De nombreuses associations ont pris position dans différents pays européens, et nous souhaitons donc qu'il y ait un moratoire, qu'on connaisse un peu plus exactement l'influence de ces courants baladeurs sur la santé de la population avant de continuer à laisser pousser des antennes sur les toits de notre ville.

M. André Kaplun (L). Ecoutez, Monsieur Marquet, je comprends que vous ayez une certaine nostalgie de cette époque merveilleuse où on courait tout nu

dans les champs, avec un arc et une flèche et où on tirait sur les bisons qui étaient beaucoup moins futés qu'aujourd'hui, c'est vrai. Mais cette époque est révolue, Monsieur Marquet, les temps changent, heureusement, cela évolue, des milliers d'années ont passé, et il est vrai qu'aujourd'hui il y a des antennes, mais n'oubliez pas qu'elles servent à autre chose: à radio trottoir, qui est une très célèbre antenne qui fonctionne grâce à ces antennes. Je crois, Monsieur Marquet, qu'il faut revenir sur terre; passez quelques milliers d'années dans le dispositif que vous avez mis en place, revenez un peu, si possible, à l'an 2000 – on y est presque – et vous vous apercevrez qu'il n'y a pas urgence.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical comprend tout à fait les soucis de M. Marquet, tout au moins quant aux ondes, je dirais, peut-être maléfiques des antennes pour les Natel. Par contre, ce qu'il ne comprend pas, c'est l'urgence, parce que cette motion est exactement le genre de motion qui peut attendre le cours normal du travail de ce Conseil municipal. Si cette motion est inscrite à l'ordre du jour de nos séances du mois prochain, voire à celui du mois de juin, je ne pense pas que cela va changer grand-chose, on n'aura pas rajouté 3000 antennes d'ici là. Le groupe radical ne votera donc pas l'urgence.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Je m'interroge par rapport à l'urgence de cette affaire. Contrairement au problème qu'on a abordé tout à l'heure concernant les abribus et qui touche les personnes âgées, je ne vois pas en quoi la motion N° 397 est urgente. Monsieur le président, vous êtes responsable de notre ordre du jour, il y a des objets qui sont reportés pour la quatrième fois et je peux vous dire que les personnes dans cette salle qui ont rédigé des motions, des résolutions qui touchent la Ville de Genève patientent et espèrent que leur affaire passera prochainement. J'estime que l'affaire de la Comédie, où huit personnes ont été licenciées, est plus urgente que le débat sur les antennes.

C'est vrai qu'on a pu lire de nombreux articles concernant les antennes, des affaires qui se passent en Valais, etc. Je comprends que M. Marquet veuille couper les antennes. Moi, je ne suis pas un passionné du Natel, mais je vous le demande, Monsieur Marquet, mettez votre motion au prochain ordre du jour et parlons des sujets qui sont réellement urgents.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion N° 357 est refusée à une large majorité.

5. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1998 (N° 460).

Préconsultation

Daniel Sormanni (S). Nous avons reçu les lignes générales concernant les comptes il y a quelque temps, mais les détails ne nous sont parvenus que hier soir et je ne pense pas que nous ayons passé la nuit – en tout cas pas moi – à les examiner. On peut regretter que M. le conseiller administratif ne soit pas présent ce soir, même s'il ne s'agit que du renvoi à la commission des finances, il s'agit tout de même des comptes de la Ville et cela a une certaine importance.

Que peut-on retirer de ces comptes? Bien entendu, je crois que tout le monde est heureux de constater que le déficit qui avait été prévu au budget 1998 est considérablement réduit, puisqu'il n'est «plus que» de 14,5 millions. Nous sommes également heureux de constater qu'une certaine reprise de l'activité économique a permis une augmentation des recettes fiscales. En effet, c'est essentiellement sur ce poste-là que les différences sont apparues. On voit qu'en ce qui concerne le ménage municipal, donc toute la partie du fonctionnement, des actions de notre municipalité, les dépenses, hormis sur quelques postes, ont été bien maîtrisées et correspondent à ce qui avait été prévu. Il convient bien entendu de remercier le Conseil administratif, les responsables des services, mais aussi tous les fonctionnaires de la Ville de Genève, qui ont participé à cet effort, et rappeler tout de même que les fonctionnaires de la Ville de Genève ont admis un blocage des mécanismes salariaux pendant trois ans. Il faut quand même le relever.

Le résultat global est relativement satisfaisant. A la commission des finances, il conviendra de décortiquer, autant que faire se pourra, bien entendu, les résultats pour voir si, dans l'avenir, il y a une chance pour qu'ils se reproduisent, à savoir si cette amélioration des recettes fiscales aura une certaine durée dans le temps, pour autant qu'on arrive à le déterminer. Des recettes fiscales plus importantes ne pourront, évidemment, qu'induire une amélioration des comptes de la Ville et aussi une diminution de la dette de la Ville de Genève.

Le Conseil administratif a indiqué dans son rapport qu'il fallait favoriser toutes activités économiques et il a relevé que la Fondetec faisait quand même un bon travail, nous remercions le Conseil administratif de l'avoir relevé. Je rappelle en passant – on aura l'occasion de le voir plus en détail – que jusqu'à présent l'action de la Fondetec, malgré ses quelques vicissitudes, a tout de même permis le maintien ou la création de 400 emplois nouveaux en ville de Genève, et je pense que ce n'est pas rien.

On a vu aussi, en ce qui concerne les investissements – et je m'en félicite aussi – qu'ils ont été très soutenus en 1998. On a vu que 104,7 millions ont été utilisés en 1998, ce qui représente un taux de réalisation de 84%. C'est un taux plus élevé que d'habitude et je ne peux que remercier le Conseil administratif d'avoir fait le nécessaire pour engager les investissements que nous votons ici, de

façon à soutenir l'activité économique de notre ville et, bien entendu, de notre canton. Voilà ce qu'on peut dire d'une manière générale sur ces comptes.

Je crois qu'il conviendra également d'examiner la gestion hôtelière. On nous a fourni des détails sur la nouvelle gestion de l'Hôtel Métropole. Un certain nombre de questions devront être posées quant à la gestion de cet hôtel. Si, *a priori*, il rapporte plus à la Ville maintenant, il serait quand même intéressant de savoir qui va prendre en charge les investissements futurs qu'il faudra consentir à l'Hôtel Métropole. Est-ce que ce sera la nouvelle société Swissôtel ou la Ville de Genève? Si c'est la Ville de Genève, je pense que c'est une fausse bonne affaire et qu'il conviendra de poser les questions adéquates au Conseil administratif. Je rappelle qu'au bilan il reste une somme de plus de 33 millions en ce qui concerne l'amortissement de l'Hôtel Métropole. Si nous devions être contraints à de nouveaux investissements, je vous laisse imaginer la somme qui s'inscrirait au bilan pour l'Hôtel Métropole, lequel ne nous rapporte que – si je puis me permettre cette expression – des clopinettes. Par conséquent, il conviendra d'examiner cette affaire d'une manière approfondie à la commission des finances.

Comme on a entendu et lu toutes ces dernières semaines, depuis la présentation des comptes par le Conseil administratif à la presse et à la commission des finances, un peu tout et n'importe quoi, il convient de dire que personne ici, que ce soit le Conseil administratif, que ce soit un parti particulier, une tendance particulière, ne peut dire: «C'est grâce à mon action que nous avons réussi ce bon résultat des comptes.» Il est heureux que le résultat des comptes soit bon, il est heureux que l'activité économique reprenne en ville de Genève, espérons qu'elle dure, mais personne n'a le droit de tirer la couverture à soi et de dire que c'est grâce à son action particulière dans son département. Je le précise parce que M. Muller a dit que c'était grâce à ses efforts que le résultat était bon, mais cela a aussi été dit par d'autres. En réalité, c'est un effort collectif qui a été consenti. Malheureusement, ou heureusement aussi pour l'activité économique, nous ne maîtrisons pas toutes les données et il est un peu facile de dire aujourd'hui que les bons résultats des comptes sont dus à l'action du département X, Y ou Z, et que, quand les comptes étaient mauvais, c'était à cause de la mauvaise action d'une majorité du Conseil administratif, quelle qu'elle fût; d'ailleurs, si cela avait été dans l'autre sens, je tiendrais les mêmes propos. J'aimerais donc remettre un peu l'église au milieu du village par rapport à cette problématique.

Par conséquent, le groupe socialiste renverra ces comptes pour étude à la commission des finances.

Mme Marie-France Spielmann (AdG). La présentation des comptes et plus particulièrement le résultat du produit des impôts ont une nouvelle fois démontré

la fragilité des précisions budgétaires. En effet, un écart de plus de 7,8% des recettes et de près de 10% pour les impôts des personnes physiques sont non seulement des améliorations historiques, comme le dit le Conseil administratif dans son rapport de gestion, mais aussi la démonstration que nous devons trouver des solutions afin de cerner la réalité de plus près lors du budget. Car ce résultat démontre aussi qu'il existe une volonté politique de sous-estimer les recettes pour justifier une politique d'austérité basée sur des recettes sous-évaluées. Nous considérons qu'il est du devoir de la commission des finances de tirer au clair les raisons de ces erreurs et de proposer les changements nécessaires à la crédibilité du budget de la Ville et de sa politique financière.

Autre élément clé de ces comptes: la part d'autofinancement, près de 37% des investissements, démontre qu'il existe encore une marge pour assurer une politique d'investissement tenant compte de la situation économique et de la nécessaire lutte contre le chômage et pour le plein emploi. Une analyse plus fine en commission des finances des résultats des comptes permettra de vérifier si l'explosion des recettes fiscales provient, effectivement, d'une certaine reprise économique ou si elle est, comme nous le craignons, le fruit de la nouvelle politique de prévision fiscale.

En conclusion, nous considérons que les résultats 1998 devront infléchir la politique d'austérité résultant de la sous-estimation des recettes et permettre à la Ville de Genève de mieux répondre aux attentes et aux besoins de la population. C'est dans cet esprit que nous examinerons les comptes 1998 en commission des finances et nous espérons que le Conseil municipal et le Conseil administratif apporteront les changements qui s'imposent au niveau de la politique budgétaire de la Ville.

M. Pierre Losio (Ve). Très brièvement, Monsieur le président. Je ne suis pas comme ma collègue préopinante en mesure d'analyser ce qu'a dit le Conseil administratif dans son rapport, parce que je n'ai pas eu le temps de le lire. En revanche, ce que je voudrais dire au nom du groupe des Verts, c'est que nous nous félicitons de ce résultat satisfaisant. Les catastrophes annoncées sur les bancs de l'Entente pendant huit années consécutives: que la Ville serait ruinée, que le bateau de la Ville va chavirer, que nous sommes dans une situation catastrophique, que l'Alternative est formée d'une bande d'irresponsables et qu'ils n'arrivent pas à gérer les finances de la Ville, je constate, une fois de plus, qu'elles ne se sont pas réalisées et qu'on arrive à un résultat bien meilleur qu'escompté.

Cela dit, cela ne suffit pas pour notre satisfaction complète. Les propos que j'entends sur les bancs de l'Alternative et aussi la nouvelle composition des

groupes qui constitueront l'Alternative me laissent à penser qu'il y en a qui sont déjà prêts à taper dans la caisse et à dépenser les maigres résultats que nous avons obtenus. Or ces bons résultats ne sont pas définitifs, puisque la charge de la dette n'est pas diminuée, puisque la dette elle-même de la Ville reste toujours à des montants considérables. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille vendre les bijoux de la baronne Ville de Genève, comme le suggère notamment le groupe libéral qui est prêt à vendre l'argenterie, les bijoux, les tapis et les tableaux s'il le fallait pour sauver nos finances. En ce qui nous concerne, bien que nous ayons un goût très prononcé pour la nature, il ne faut pas, et nous le disons très sérieusement déjà maintenant à nos partenaires, s'attendre à nous voir nous transformer en cigales quand l'hiver sera venu, c'est-à-dire lors de l'étude du budget.

M. Robert Pattaroni (DC). Je ne peux que regretter que le Conseil administratif ne s'exprime pas. J'ai bien entendu que M. Muller ne pouvait pas être parmi nous – cela peut arriver à tout le monde, bien entendu. Cependant, on nous dit toujours que le Conseil administratif est un corps constitué, qu'il travaille collectivement, et nous voyons bien que chacun des magistrats sait de quoi il s'agit lorsqu'on parle du budget. Donc, c'est dommage que l'équipe actuelle ne puisse pas trouver un remplaçant, comme il se doit dans toute équipe, pour nous présenter un peu les comptes et faire quelques commentaires.

Peut-être que le Conseil administratif ne prend pas la parole parce que, en définitive, il n'est pas aussi fier que cela des comptes. Bien entendu, le résultat final est bon: on arrive seulement à 2% de déficit, c'est donc une bonne nouvelle, nous n'allons pas le nier et nous en sommes satisfaits. J'aimerais quand même faire un ou deux commentaires sur l'origine de cette bonne nouvelle. Tout d'abord, comme cela nous a été expliqué, l'amélioration des comptes provient du fait qu'une partie des activités économiques de Genève ont connu de bons résultats. Tant mieux, on en profite tous! Toutefois, il faut savoir que c'est surtout dans le domaine financier, banques et autres sociétés qui sont liées, qu'il y a eu précisément ces bons résultats. Or ce qui est gain pour certaines entreprises genevoises se traduit souvent, dans le domaine financier, on le sait, par des pertes pour d'autres ailleurs qu'à Genève, et de cela il faut en être conscient. On se dit qu'on est à Genève, qu'on s'occupe de nous, mais je pense que cela vaut la peine de faire quand même cette mise en relation.

Deuxièmement, ce qui relève précisément de la compétence du Conseil administratif, donc sa politique, sa volonté, sa détermination, est, malheureusement, un peu à l'image de la «non-équipe» que nous avons là – bien que j'observe qu'il y a une remplaçante sur les bancs, à distance, qui s'en va d'ailleurs. Je note qu'entre le budget et les comptes il y a quand même eu une augmentation des charges de près de 6 millions, c'est-à-dire que le Conseil administratif n'a pas été

à même de maîtriser les dépenses, et que, par rapport aux comptes de l'année dernière, il y a une augmentation de près de 4 millions. Si on doit juger les comptes en termes politiques par rapport à l'effort du Conseil administratif, on est obligé de dire que le résultat n'est pas bon. Et, comme on sait que, souvent, les autorités espèrent bien que les recettes venant d'un non-effort de leur part pourront leur éviter d'assumer leurs responsabilités, je pense qu'il faut le dire. Ensuite, dans toute une série de rubriques, que nous examinerons en commission, il y a des dépassements qui sont probablement justifiés, mais qui ne sont pas admissibles.

Ma conclusion est la suivante. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les bons résultats proviennent de l'activité de certaines branches et de certaines entreprises, mais cela ne signifie pas que l'économie genevoise dans son ensemble va déjà mieux. L'amélioration, pour le moment, est un espoir et pas une certitude pour tous, et ceux nombreux ici qui fréquentent les entreprises pour différentes raisons, soit qu'ils y travaillent, soit que leurs activités professionnelles les amènent à observer la vie des entreprises, savent très bien que dans l'industrie, par exemple, en raison de la crise asiatique, il y a eu des ralentissements et parfois même bien plus que des ralentissements. Il faut donc en être conscient.

Par conséquent, tant mieux si nous avons ces bons résultats, mais cela ne serait absolument pas correct d'imaginer déjà qu'on peut commencer à ouvrir la bourse. Cela dit, nous nous joignons bien sûr à ceux qui proposent le renvoi en commission.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'aimerais vous dire que le groupe libéral a apprécié la bonne nouvelle selon laquelle les comptes présentent un excédent de charges de 14,6 millions, plutôt que de 51,2 millions, soit une amélioration notable de 36 millions par rapport au budget. Il se joint à l'ensemble des groupes pour féliciter nos magistrats de ce résultat et, à tout seigneur, tout honneur, plus encore le magistrat chargé des finances. *(Remarque et rires.)*

Avant tout, je tiens à féliciter ou à remercier ceux qui, avec le groupe libéral, ont choisi de s'opposer à la première mouture du budget 1998. Il s'est trouvé, à l'occasion du débat budgétaire, des groupes municipaux qui n'entendaient souscrire à aucune demande de sacrifices et qui persistaient, au contraire, à défendre les droits prétendument acquis. Fort heureusement, ils ont été minorisés, et c'est finalement tant mieux pour l'ensemble de la collectivité. Nous avons affirmé alors que consentir à certains sacrifices était le prix du retour à l'équilibre financier. Ceux qui, avec nous, ont partagé cet avis ont tenu leurs promesses. Les utopistes de chacun des deux camps de la gauche siégeant dans ce Conseil en sont, quant à eux, pour leur désarroi.

Les remerciements de notre groupe vont particulièrement au magistrat libéral en charge des finances. Loin d'être découragé par le refus du budget, le magistrat a fait la preuve qu'un budget peut être revu, que des pistes peuvent être trouvées, qu'il existait des niches d'économie, qu'aucune dépense n'est une fatalité. Dans cet exercice, rigoureux au point d'être têtu, il nous prouve que la Ville n'est pas condamnée à accumuler des déficits, ni des déficits en général, encore moins les déficits abyssaux qu'une certaine majorité entend, année après année, imposer à ses électeurs.

Les remerciements du groupe libéral vont également à ceux qui ont consenti des sacrifices: le personnel d'une part, mais également les subventionnés, très généralement oubliés, tous ceux à qui on a dit hier, ou par le passé, que l'effort qui leur était demandé était la condition d'un pas vers le rétablissement des finances. Qu'ils sachent que cela devient vrai, que le rétablissement des finances est la condition de l'existence d'une commune équitable, attentive aux besoins de tous, que leurs efforts portent leurs fruits, que la Ville est enfin sur le bon chemin, et cela à l'avantage de chacun.

Le groupe libéral n'entend pas non plus oublier dans ses remerciements les contribuables; ils n'ont pas été généreux, ils n'ont fait qu'accomplir leur devoir légal, mais ils ont repris confiance, ils ont contribué à la lutte contre le chômage, ils ont réengagé leurs processus de production, mais, surtout, ils ne se sont pas délocalisés, ils n'ont pas couru les paradis fiscaux, ils ont choisi – et c'est pour nombre d'entre eux un acte volontaire qui mérite une attention particulière – de participer à l'effort général de redressement des finances. Qu'ils sachent que le groupe libéral est attentif à leur geste, qu'il l'apprécie et qu'il n'entend pas qu'il soit minimisé dans sa valeur, moins encore qu'il soit dénigré, comme le témoigne le dépôt par l'AdG d'une initiative fiscale scélérate.

Nous sommes maintenant au milieu du gué, c'est le moment le plus difficile: la position est instable, l'essentiel paraît seulement être fait, mais rien, à l'évidence, n'est encore établi. Il faut continuer, sans appui ni escorte. A tout moment, la chute, ou la rechute, serais-je tenté de dire, menace. Nous sommes pourtant sur la bonne voie, mais nous n'avons pas encore rétabli les finances municipales. Nous imaginerions peut-être que les recettes fiscales combleront le solde du déficit, mais alors nous oublierions que l'essentiel de l'amélioration des comptes ne provient pas de l'amélioration des recettes, mais de la gestion des dépenses à laquelle nous travaillons depuis maintenant six ans. Plus grave, nous tournons la page d'une législature pour en entreprendre une nouvelle, pleine de rêves et de propagande, source de toutes les menaces sur le travail entrepris.

Le groupe libéral apprécie le résultat des comptes 1998, mais il en craint la mise à néant. Plus que jamais, la politique de rigueur doit être entretenue jusqu'au plein rétablissement des finances de la Ville de Genève. Notre Ville s'est donné

une majorité parlementaire, c'est un fait; cette dernière est élue pour pérorer sa politique, c'est un autre fait; il lui reste à désigner ses magistrats; puissent nos concitoyens les désigner parmi ceux qui font la preuve de la rigueur, et non ceux qui vivent d'illusions politiques ou d'indifférence économique.

En tous les cas, ce que ces comptes nous enseignent, c'est que l'objectif qui a été fixé quant au rétablissement des finances en 2001 est un objectif qui est maintenant possible et qui devra impérativement être atteint. En cela, il est parfaitement vain de se bercer d'illusions.

M. Gilbert Mouron (R). Deux ou trois collègues viennent de s'exprimer sur ces comptes et je suis ébaubi par ce que j'ai entendu.

Monsieur le président, si vous avez eu le livre des comptes entre les mains, vous conviendrez qu'on peut remercier ceux qui l'ont fait, parce qu'il est intéressant. Il est arrivé dans des délais un peu courts, mais il est là, et ceux qui l'ont fait peuvent être remerciés. Le Conseil administratif, les collaborateurs, on les remercie régulièrement et, c'est vrai, ils le méritent, ils ont fait un grand travail.

En revanche, quand de gauche et de droite on vient raconter que des efforts ont été faits, j'aimerais bien savoir où. Est-ce que vous avez feuilleté un peu ce document? Le moindre petit extrait vous fera voir que rien n'a été fait, rien! On a pris le budget, on a travaillé avec, comme d'habitude, puis on a fait son fameux compte rendu des quatre ans, le fameux rapport électoral en vue de la prochaine législature; il fallait donc qu'il y ait un résultat convenable. D'ailleurs, dans les premiers propos qu'on a entendus des magistrats, il y a eu des allusions à un budget électoral: «comptes et résultats électoraux».

En consultant le simple petit extrait que chacun a reçu à la maison, nous constatons que l'amélioration des comptes est essentiellement due à une augmentation de 38 millions des recettes fiscales par rapport aux prévisions. Est-ce que vous avez fait quelque chose en Ville de Genève pour que la taxe professionnelle et les impôts des personnes physiques rentrent mieux? J'aimerais bien le savoir. Qu'avons-nous fait pour cela? Rien! N'allons alors pas dire qu'il y a eu des efforts à gauche, des efforts à droite. Ce qu'on peut peut-être dire, c'est que les fonctionnaires se sont bien battus pour que leurs salaires restent suffisants, et, par conséquent, on peut peut-être imaginer que les impôts rentrent davantage. Quant au reste, tout de même, n'allez pas dire que des efforts ont été faits! Vous avez vu les chiffres: rien n'a été changé, au contraire, les salaires ont augmenté de 8 millions alors qu'on aurait dû les stabiliser.

Mme Spielmann nous dit: «Nous avons sous-estimé les recettes», mais nous avons sous-estimé les dépenses! Au budget, on a augmenté les dépenses à une

hauteur qu'elles ne pouvaient pas atteindre pour pouvoir ensuite dire qu'elles ont été inférieures aux prévisions, mais ce n'est pas du tout juste, car les salaires ont été augmentés de 8 millions par rapport aux comptes de 1997. On peut ainsi faire pour chaque rubrique des remarques.

M. Losio nous dit: «La gestion alternative est merveilleuse», mais il n'y a rien dans la gestion alternative à ce sujet. D'ailleurs, la dette ne reste pas considérable, elle augmente de 50 millions. Dites-moi si on est heureux dans une ville qui augmente sa dette de 50 millions chaque année. Savez-vous ce que cela représente d'intérêts à payer par jour pour cette communauté? Il faut parler en centaine de milliers francs, je crois même qu'on arrive à 250 000 francs par jour. Est-ce que c'est convenable? Les intérêts à payer s'élèvent à 90 millions; divisez ce montant par 365 jours et vous verrez à quel montant on arrive pour un jour. Vous êtes là à dire: «Oh, tout va bien, quelle gestion alternative merveilleuse», et la droite: «Oh, que les magistrats ont bien travaillé!» Monsieur le président, je vous le répète, c'est zéro! Les personnes physiques ont produit 30 millions d'impôts de plus que prévu, le personnel n'y est pour rien. La dette augmente, les villes suisses sont régulièrement gérées par des majorités de gauche et les dettes augmentent partout.

Enfin, je relèverai un point sur lequel rien ne nous est dit dans ces comptes: c'est au sujet du fameux New Public Management. Tout le monde nous a dit que des essais allaient être entrepris dans les services, que chaque département aurait son petit créneau et qu'il allait faire des produits. On n'a rien vu, on ne voit rien et on attend toujours: Anne, ma sœur Anne… Pour le moment, je ne constate qu'une seule chose: la dette de la Ville augmente, la Ville s'enfonce. Merci à l'Alternative! J'espère que, lors de l'étude des comptes, on mettra bien le doigt sur cette dette et qu'on examinera bien ce qui se passe.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Aucun conseiller municipal n'a proposé autre chose qu'un renvoi à la commission des finances. L'an passé, j'étais intervenu par rapport au travail de la commission et je pensais entendre aujourd'hui un autre langage de la part des différents groupes. Ceux qui représentent la Ville de Genève dans des fondations, dans des conseils d'administration, auront constaté que la façon d'étudier les comptes n'est pas la même dans ces fondations qu'au Conseil municipal. A la commission des finances, on auditionne les conseillers administratifs et, à la fin de l'audition, on conclut que tout va bien, que tout va pour le mieux. Pourtant, vous avez entendu ce soir que beaucoup de choses laissent à désirer.

Est-ce que les groupes politiques – je remets cela, Monsieur le président – ne devraient pas avoir un travail plus approfondi avec le Contrôle financier

qui, lui, maîtrise la technique des comptes, détermine un certain nombre de domaines qu'il analyse, et qui pourrait attirer notre attention sur ces différents domaines.

Monsieur le président, pendant un certain nombre d'années, j'ai demandé qu'on change la présentation des comptes, qu'on ait un document identique à ce qui se fait dans d'autres domaines, avec les comptes et, à côté, les explications, car on avait deux bouquins et il fallait jouer avec les pages, c'était effarant. Enfin, j'ai réussi à convaincre les grands spécialistes de ne faire qu'un document et j'espère que celui-ci sera encore amélioré.

On connaît ce qui se passe à l'Etat, ce qui se passe dans les communes, au niveau des déficits, au niveau des rentrées fiscales, mais, ce soir, ces problèmes n'ont pas l'air de passionner le Conseil administratif, il n'en a rien à foutre de ce que le parlement, le législatif a évoqué sur cette affaire. Tout le monde attend que la commission des finances fasse son rapport sur ces comptes, ensuite, en septembre, ce sera le petit train-train quotidien: on votera les comptes en plénum, on dira que tout va bien, qu'on espère que le budget s'améliorera et qu'on le corrigera un peu. Mesdames et Messieurs, ce soir, c'est vraiment la broderie du parlement. Je peux vous dire qu'il y a une année et demie j'étais de ceux qui ont combattu le Conseil d'Etat monocolore qui disait: «On va tout améliorer en changeant.» Mais qu'est-ce qui a changé en Ville de Genève avec le gouvernement monocolore? Il faut que vous me l'expliquiez, parce que je ne comprends pas bien ou je ne dois pas vivre dans le même monde que vous.

M. Mouron a évoqué le blocage des salaires du personnel et le fait que la charge des salaires a augmenté de 8 millions. A-t-on engagé un certain nombre de personnes parmi les 15 000 chômeurs que compte la ville de Genève ou des personnes en fin de droit de chômage? Si ce petit dépassement de 8 millions a permis d'offrir des places de travail à des jeunes sortant d'apprentissage, tant mieux! Et tant pis pour le dépassement! Lorsqu'on songe aux 43 et quelque millions dépensés pour le Grand Théâtre qui ne profite qu'à une petite minorité, on pourrait débattre longtemps. On dit que la Ville de Genève a de gros problèmes financiers, mais tous les partis qui sont représentés dans cette salle siègent aussi au Grand Conseil, où le dépassement se monte à des centaines de millions de francs. Mais on n'en entend pas beaucoup parler, et l'Etat essaie de juguler ses déficits avec des tables rondes!

Mesdames et Messieurs, il faut que les groupes politiques examinent complètement le fonctionnement de notre administration et travaillent avec le Contrôle financier pour que des explications nous soient apportées. Le rapport de la commission des finances sera ainsi beaucoup plus crédible que celui des années précédentes qui disait que, lors de leur audition, Mme Burnand, MM. Hediger et Rossetti avaient expliqué que tout allait bien, que les chiffres étaient justes, etc. Les

groupes politiques doivent exiger de pouvoir travailler avec le Contrôle financier, car c'est ainsi qu'on apportera des comptes et des éléments qui transformeront les budgets de la Ville de Genève.

Mis aux voix, le rapport de gestion est pris en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

6. Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 122 000 francs pour l'implantation d'une œuvre de Manuel Torres à la rue Dancet en hommage à l'action des Brigadistes suisses (N° 406 A)[1].

Rapporteur: M. Georges Breguet.

Rappel de la motion (M-221) qui est à l'origine de la proposition du Conseil administratif

Lors de sa séance du 13 novembre 1996, le Conseil municipal a accepté à une très large majorité (trois oppositions et quelques abstentions) une motion amendée dont l'invite était ainsi conçue:

«Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de faire réaliser un monument en l'honneur de ceux qui ont courageusement défendu, au péril de leur vie, les valeurs de notre démocratie durant la guerre d'Espagne et de verser une contribution financière au déplacement de la délégation des brigadistes suisses aux manifestations de célébration du 60e anniversaire des Brigades internationales organisées en Espagne du 4 au 12 novembre de cette année.»

Rappel de la proposition du Conseil administratif (N° 406) du 2 novembre 1998 en vue de l'ouverture d'un crédit de 122 000 francs pour l'implantation d'une œuvre de Manuel Torres à la rue Dancet en hommage à l'action des Brigadistes

Lors de sa séance du 1er décembre 1998 le Conseil municipal a renvoyé, pour étude, cette proposition à la commission des beaux-arts.

---

[1] Proposition, 1914.

La proposition N° 406 a été étudiée par la commission des beaux-arts lors de la séance du 4 mars 1999, et ceci sous la présidence de M. Guy Dossan.

Ont participé à la séance:

– Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative, chargée du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie (ci-après le département);
– Mme Claire Luchetta-Rentchnik, déléguée à la communication au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, chargée également du dossier des Brigadistes;
– Mme Françoise Lacroix, du Service de l'aménagement urbain, chargée de trouver un emplacement en ville de Genève et de tout l'aspect technique du dossier.

La maquette du monument

Une maquette du monument, une sculpture et un socle en acier inoxydable, d'environ 4 mètres de hauteur, évoquant trois silhouettes dressées qui tournent légèrement sur elles-mêmes par un effet de torsade, a été présentée aux commissaires. Cette maquette sera présente dans la salle des pas perdus le jour du vote par le Conseil municipal.

Audition de Mme Burnand

La conseillère administrative résume le dossier en disant qu'à la suite du mandat donné par la motion (N° 221) elle a travaillé en collaboration étroite avec le comité de l'Association de soutien aux combattants suisses des Brigades internationales (ci-après le comité) pour mettre au point ce projet. Diverses propositions provenant de sculpteurs ont été présentées au département, mais ce dernier n'avait pas de crédits particuliers pour organiser un concours et un achat. De plus, certains de ces artistes étaient très coûteux. Il n'était donc pas sûr que le Conseil municipal suive la proposition si le montant de la facture du monument était excessif. De nombreuses discussions sur ce sujet ont eu lieu avec le comité et c'est finalement ce dernier qui a choisi Manuel Torres. En résumé, toute l'affaire du choix de l'œuvre a été menée par le département en étroite collaboration avec le comité.

Le deuxième problème qui se posait était celui de l'emplacement. Pour le département, il n'était pas facile de trouver un emplacement pour une sculpture monumentale. Finalement, le choix s'est porté sur la rue Dancet, dans un quartier populaire et à proximité de l'Université. Dans un lieu où se sont également passées des actions historiques marquantes. De plus, le département voulait améliorer l'aspect de ce carrefour.

Questions des commissaires

– Quels seront exactement les travaux à faire?

Le travail à faire concernera les fondations et une remise en état, par la suite, du revêtement de sol existant.

– Où exactement la statue sera-t-elle mise en place?

La sculpture sera placée à l'extrémité du mail arborisé de la rue Dancet, à proximité de la cabine des SI, du côté du carrefour des 23-Cantons. Voir le plan de situation en annexe de la proposition N° 406.

– Qui était Dancet?

Les propriétaires du grand clos, sur lequel toute la rue a été construite, étaient Jean-Gabriel Dancet (1757-1834) et son neveu Pierre-Bénédict (1792-1873), traiteurs-aubergistes, d'origine vaudoise. L'emplacement du monument à la rue Dancet ne pose donc aucun problème de coexistence fâcheuse!

– Sur quels critères l'emplacement du monument a-t-il été choisi?

La proximité du nouveau bâtiment Uni-Mail de l'Université a été déterminante. Le département s'est dit que le fait qu'il se trouve en face de lieux fréquentés par des jeunes contribuerait à leur apporter un certain sens des valeurs. Il ne faut pas oublier non plus la proximité du monument en mémoire des tragiques événements du 9 novembre 1932; événements qui jouèrent un rôle non négligeable dans les motivations qui ont conduit à l'engagement de plusieurs brigadistes.

– Le Département a-t-il inventorié d'autres lieux où placer cette sculpture?

Les quais ont été écartés, parce qu'il n'y a plus de place; la place de la Navigation parce qu'elle doit être aménagée et qu'elle est aussi un emplacement de marché. On a également pensé à la place des 22-Cantons.

– Que veut-on dire quand l'on parle de l'entretien par la voirie?

Il ne s'agira que d'un entretien normal.

– Quel était l'esprit de cette sculpture?

La sculpture a peut-être voulu représenter les trois femmes suisses dont on dit qu'elles ont fait partie des Brigades internationales mais, en fait, elle représente plutôt trois silhouettes humaines.

Note du rapporteur: En fait, la recherche historique a montré qu'un nombre plus important de femmes suisses ont joué un rôle dans la défense de la République espagnole, mais il semble qu'une seule ait été une combattante au sens restrictif du terme.

– S'agissait-il du résultat d'un concours?

La Ville n'avait pas les moyens financiers d'organiser un concours, car il n'y avait pas de projet d'arrêté qui l'aurait permis. Elle a donc préféré négocier directement avec le comité. L'Association de soutien aux combattants suisses des Brigades internationales se serait peut-être sentie reniée si tel n'avait pas été le cas.

– Comment M. Manuel Torres a-t-il pris son travail: l'a-t-il fait comme une simple commande ou avec une certain attachement sentimental?

Le comité tenait à ce que le sculpteur soit d'origine espagnole ou qu'il lui soit proche. Il devait également bien connaître le sujet. Il devait y avoir une âme quelque part.

– Dans combien de temps le projet sera-t-il réalisé?

Si le projet est voté en avril 1999, il sera réalisé pour le printemps de l'an 2000, date à laquelle son inauguration pourra avoir lieu.

– Connaît-on le nombre des survivants qui pourront, nous l'espérons tous, participer à l'inauguration de la sculpture?

Il semble qu'à Genève il reste au moins trois personnes.

Remarques de la commission

L'emplacement choisi par le département lui paraît un excellent choix. La commission n'est pas entrée en matière sur l'aspect esthétique de la sculpture car ce n'est pas son rôle de porter un jugement esthétique sur une œuvre d'art. Remarquons toutefois qu'elle a «surpris en bien» plus d'un commissaire par sa monumentalité et sa lisibilité.

Recommandations de la commission

A la suite de remarques de commissaires, il est demandé au département:

– de dédier ce monument aux «Suisses qui ont combattu aux côtés de l'Espagne républicaine (1936-1939)», dans les Brigades internationales, l'armée régulière ou les autres formations;
– de faire diligence et de ne tolérer aucun retard dans la mise en œuvre de ce monument afin que les derniers survivants puissent encore assister à son inauguration.

Commentaire du rapporteur

La guerre civile espagnole n'a pas été une guerre d'opérette ou une épopée glorieuse, mais une guerre civile atroce qui a vu la défaite d'un gouvernement

démocratiquement élu. C'est la défense de la démocratie par les volontaires de Suisse en Espagne que nous voulons honorer en érigeant ce monument. Notre rôle n'est pas de porter un jugement historique définitif sur l'ensemble des actes commis par les différents acteurs suisses présents du côté républicain lors de cette guerre. Cette dernière tâche appartient aux historiens et nous saluons l'existence de la recherche «La Guerre d'Espagne et la Suisse, 1936-1939» financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Ces divers travaux historiques sauront reconstituer scientifiquement cette page oubliée et glorieuse de notre passé. Par contre, nous devons nous rappeler, et le rappeler aux nouvelles générations d'où la nécessité de ce monument, que ces hommes et ces femmes ont été, au-delà de leurs parcours politiques personnels et de l'ensemble de leurs actes, les symboles d'une résistance aux forces réactionnaires antidémocratiques qui mirent à cette époque l'Europe à feu et à sang. Nous leur devions cet hommage tardif, car la Suisse officielle fut le seul pays démocratique qui, à leur retour, les jugea et, de nombreuses fois, les condamna. Le temps est enfin venu de reconnaître leur mérite, ce monument y pourvoira avantageusement!

Vote

La commission des beaux-arts vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'unanimité des 13 membres présents (4 L, 3 AdG, 2 S, 2 Ve, 1 R, 1 DC), d'accepter le projet d'arrêté. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

M. Georges Breguet, rapporteur (Ve). C'est avec honneur et émotion que j'ai eu le privilège d'être nommé rapporteur pour ce projet qui va honorer les combattants et les volontaires suisses de la guerre d'Espagne et qui, en même temps, honorera la Suisse et Genève pour cette action historique qui nous change de certaines autres remises en question au sujet de cette période difficile qu'a été l'Entre-deux-guerres et la Deuxième Guerre mondiale. Vous savez que nous sommes dans un grand travail de reconstitution historique de cette époque, époque qui a été marquée par des idéologies, par des tabous, par du non-dit. Parmi ce non-dit, il y a eu l'existence d'un grand mouvement suisse pour s'engager au côté de l'Espagne républicaine, qui a conduit la Ville de Genève à accepter le projet d'un monument en son honneur.

Le travail de la commission, qui a consisté à juger la qualité et l'emplacement de l'œuvre, s'est fait – vous avez le rapport pour en témoigner – dans une ambiance consensuelle, et c'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter le projet présenté par les autorités de la Ville de Genève.

Je me permets de vous signaler que plusieurs survivants de cette aventure sont présents dans la tribune du public et je pense que nous avons rarement l'occasion, dans notre Conseil, de pouvoir rendre hommage directement à des gens qui ont défendu les valeurs de la démocratie. Je l'ai souligné dans mon commentaire – vous l'avez probablement lu – la guerre d'Espagne n'était pas un conte de fée, elle n'était pas un combat qui était toujours entre, je dirais, la lumière et l'ombre: il y avait des parts d'ombre aussi du côté des républicains. Suite à la remise en question de notre pays liée aux événements de la Deuxième Guerre mondiale, on a beaucoup parlé de la couleur jaune, qui symbolise l'or, moi, je suis très heureux que ce soir on parle un peu de la couleur rouge, qui symbolise aussi le sang qu'ont versé une grande partie de ces volontaires. Je me permets de vous rappeler que plus d'un tiers des brigadistes ont laissé leur vie sur les terrains et dans les villes d'Espagne.

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique fait un énorme travail de reconstitution historique. J'ai eu la chance d'avoir le manuscrit du premier grand volume qui va paraître sur cette période. J'espère que vous aurez l'occasion de le consulter dès sa parution prochaine en librairie. Je ne vous imposerai pas la lecture de la liste des 800 volontaires, elle figure dans ce volume. Je crois que, maintenant, un vote à l'unanimité en faveur de ce monument, même si on peut faire quelques remarques d'ordre esthétique ou autres quant à son emplacement ou sa forme, honorera la Ville de Genève. *(Applaudissements.)*

Le président. Effectivement, avant d'ouvrir le premier débat, j'aimerais saluer la présence des quelques brigadistes qui nous font l'honneur, comme l'a dit M. Breguet, de participer à notre séance. *(Applaudissements nourris.)*

Premier débat

M. Guy Valance (AdG). Je suis effectivement, Mesdames et Messieurs, honoré ce soir de la présence des camarades brigadistes dans cette salle. Je suis également fier de l'hommage, très tardif malheureusement, que notre Ville va rendre aux femmes et aux hommes déterminés qui se sont battus contre le fascisme. Ce geste de notre Ville, qui est indispensable, prend aujourd'hui une dimension universelle. L'actualité absolument effroyable que nous connaissons en Europe et que des centaines de milliers de victimes vivent, déportées aujourd'hui de mouvements totalitaires et dictatoriaux, en est la sinistre démonstration.

Ce monument, au-delà de l'hommage et du souvenir, sera – je l'espère – celui du respect de la liberté et de la démocratie, mais aussi celui de la lutte quotidienne

que nous devons mener et que, Mesdames et Messieurs assis dans la tribune, vous nous avez appris à mener contre tous les nationalismes, contre toutes les formes d'intolérance. Son emplacement en face du monument du 9 novembre 1932 prend naturellement une dimension encore plus forte.

J'espère que ce soir cette assemblée s'honorera par son vote.

M. Jean-Luc Persoz (L). Vous savez que les libéraux sont des démocrates convaincus et que, comme vous, ils ne peuvent pas cautionner le coup d'Etat des officiers nationalistes contre le Front populaire qui avait triomphé aux élections de février 1936 en Espagne. Cette guerre qui entraîna des destructions considérables et la mort de 1,2 million d'Espagnols, parmi lesquels 750 000 civils, est inacceptable, et nous ne pouvons, comme vous, que regretter qu'elle ait eu lieu.

La complicité de Franco et d'Adolf Hitler, qui a abouti à l'épisode atroce du bombardement de la population civile de Guernica par l'aviation allemande en avril 1937, est tout à fait inqualifiable. Cependant, par respect pour les 1,2 million de personnes mortes en Espagne lors de cet épisode tragique, nous n'avons pas le droit d'édifier un monument à la gloire des 40 000 brigadistes des Brigades internationales. Car, Mesdames et Messieurs, c'est le 18 septembre 1936 que le secrétariat de l'exécutif de l'Internationale socialiste, sous l'impulsion de Staline, se réunit à Moscou pour procéder au recrutement d'une grande partie des brigadistes. Et la volonté clairement affichée de Staline et de l'Internationale socialiste de substituer une dictature communiste à une dictature fascisme n'était pas non plus une solution enthousiasmante pour le peuple d'Espagne.

Les tragédies humaines de cette page sombre de notre histoire européenne nous interdisent d'aller plus loin dans ce débat, mais vous comprendrez, Mesdames et Messieurs, que le groupe libéral ne soutiendra pas cette proposition.

M. René Rieder (R). Les radicaux soutiennent le projet présenté par le Conseil administratif, je dirais presque tant sur le fond que, personnellement, sur la forme. Dans une période agitée, il n'est pas toujours évident d'avoir un regard lucide sur ce qui se passe. En l'occurrence, aujourd'hui, il faut bien reconnaître que les gens qui se sont engagés pour la défense de la démocratie en Espagne, à cette époque-là, ont vu juste.

Personnellement, je pense aussi que nous n'avons pas à juger de l'œuvre qui est présentée, mais j'y vois une subtilité entre l'abstraction d'une idée et la figuration d'une forme qui est représentée par trois brigadistes. Je crois que c'est important qu'on ait cette double idée des gens qui s'engagent pour une idée, celle de la

démocratie. J'insisterai aussi, comme cela a été fait dans le rapport, sur la nécessité de mettre une dédicace, parce qu'il n'est pas toujours facile, notamment pour les jeunes, de comprendre ce qu'un monument ou une statue représente.

Enfin, personnellement aussi, j'aimerais dire que j'ai apprécié le commentaire bref mais dense qu'a fait M. Breguet à propos de son rapport.

M. Pascal Holenweg (S). Une brève réponse à M. Persoz, qui a d'ailleurs confondu l'Internationale socialiste et l'Internationale communiste. Je trouve assez paradoxal que, par respect pour les victimes, vous vous refusiez à honorer ceux qui ont combattu les bourreaux. Je trouve assez paradoxal que tout en condamnant le coup d'Etat fasciste de 1936 vous vous refusiez à honorer les Suisses qui se sont engagés aux côtés de la république que ce coup d'Etat visait, et je trouve particulièrement inconséquent qu'au nom de la démocratie et de vos propres convictions démocratiques vous vous refusiez à honorer aujourd'hui ceux qui se sont engagés pour combattre, en Espagne, aux côtés des forces démocratiques. Il ne s'agit pas seulement des Brigades internationales, le rapport le dit clairement, il s'agit de tous les combattants suisses aux côtés de la République espagnole, qu'il s'agisse de ceux qui se sont engagés dans les Brigades internationales, de ceux qui se sont engagés dans les milices anarchistes ou révolutionnaires, les milices catalanes, les milices basques ou les forces régulières de la République espagnole.

Deuxièmement, ce que la Ville de Genève fait en honorant les combattants suisses aux côtés de la République espagnole de 1936 à 1939, le Conseil fédéral lui-même l'a fait, en tout cas rhétoriquement, puisque, en 1995, il a adressé ses remerciements aux Suisses qui ont combattu en Espagne contre les forces fascistes; il a reconnu que les Suisses qui s'étaient engagés dans les Brigades internationales et dans les forces républicaines, toutes forces confondues, avaient agi pour des motifs honorables et qu'ils avaient eu, historiquement, raison de le faire. Il n'a fait que la moitié du chemin: il a toujours refusé, jusqu'à ce jour, de réhabiliter ceux qui avaient été condamnés à leur retour d'Espagne. En effet, il faut ajouter que, si un tiers des combattants suisses de la guerre d'Espagne sont morts en Espagne, ceux qui sont revenus ont été condamnés, ont été licenciés, ont été privés de leurs droits civiques au moment même où se déclenchait la Deuxième Guerre mondiale. C'est-à-dire qu'au moment où le fascisme s'étendait à l'ensemble de l'Europe la Suisse condamnait ceux qui, trois ans avant tout le monde, avaient combattu le fascisme.

Cette réhabilitation, un certain nombre de personnes l'attendent depuis maintenant soixante ans. Il serait urgent que la Ville de Genève, après l'inauguration du monument projeté, prenne position sur la pétition qui a été lancée pour que cette réhabilitation se fasse. La Suisse a l'habitude de réhabiliter soixante ans

après ceux qui ont fait le bon choix, elle n'a toujours pas réhabilité clairement Paul Grüninger, elle n'a toujours pas réhabilité les combattants suisses de la guerre d'Espagne, elle n'a pas réhabilité Maurice Bavaud. Il faudra peut-être attendre un siècle avant que ceux qui ont fait le bon choix en 1936 et en 1939 soient reconnus par la Confédération comme l'ayant fait.

Pour l'heure, c'est la Ville de Genève qui reconnaît que ce choix était historiquement, politiquement et éthiquement le bon. Je regrette que cette reconnaissance ne soit pas unanime, elle l'avait été au sein de la commission des beaux-arts, elle ne le sera visiblement pas en séance plénière, puisque le Parti libéral votera contre. Je regrette la contradiction de certains qui protestent de leurs propres convictions démocratiques et refusent de reconnaître les convictions démocratiques de ceux qui ont combattu le fascisme en 1936.

M. Jan Marejko (L). Je prends la parole sans avoir l'espoir de me faire entendre, ni de convaincre qui que ce soit. Je partage l'émotion de ceux qui veulent défendre la mémoire des Suisses qui se sont engagés. Comme eux, je suis scandalisé que la Suisse ne reconnaisse que soixante ans plus tard les vertus de l'engagement et du don de soi pour une cause en laquelle on croit. En revanche, contrairement à eux, je ne suis absolument pas convaincu que cela ait été le bon choix; je vous en donne une raison très simple: beaucoup de ceux qui se sont engagés parmi les POUMS, les anarchistes, ont été liquidés systématiquement dans les geôles communistes de Barcelone; George Orwell s'en est sorti de justesse. Dans les manuels d'histoire les plus banals, on mentionne bien qu'il y a deux monstres totalitaires qui naissent au début du XXe siècle: d'un côté, le monstre communiste, qui naît en premier, et, de l'autre côté, le monde fasciste. Je crois tout simplement que l'honnêteté consiste à dire que ce n'était pas en choisissant le monstre communiste qu'on faisait le bon choix. *(Remarques.)* Je sais bien que je simplifie la chose à l'extrême, mais veuillez me laisser terminer.

Je vous mets en garde, parce que l'Europe entière, et notamment l'Europe de l'Est, est bien au courant de ces choses-là, et, quand vous dites que la Ville de Genève est à l'avant-garde, moi je vous dis qu'elle est à l'arrière-garde. Et je vous renvoie à un seul événement des derniers mois, c'est le livre noir du communisme. Les gens vont commencer à se dire… *(Protestations.)* Est-ce que vous pourriez me laisser parler, je ne vous ai pas interrompus une seule fois! Je vous ai dit: «Les brigadistes ont toute ma sympathie.» *(Brouhaha.)* Si je dois crier, je vais le faire. Est-ce que j'ai droit à la parole ou pas?

Le président. Laissez parler l'orateur, s'il vous plaît, ce serait la moindre des choses.

M. Jan Marejko. Si vous voulez parler des tragédies humaines, d'extermination, je peux aussi vous en parler beaucoup et je peux vous montrer que la vision de bande dessinée que vous avez de l'histoire européenne est une vision perverse. Dans quelques années, il est tout à fait possible qu'on adopte le point de vue inverse et qu'on dise que choisir la cause de la République espagnole a été un choix éthiquement faux. Et, là aussi, je dirai: «Bien sûr, c'était faux!» Mais cela n'enlève rien à la valeur de cet engagement, et ce qui, personnellement, me désole dans l'attitude de la Suisse, c'est le refus de tout engagement, c'est cet attachement à une neutralité qui n'a pas de sens devant le courage et la foi de certains femmes et hommes.

On est d'accord là-dessus, mais ne venez pas nous dire: «C'était le bon choix.» L'historien le plus naïf sait bien que les choses sont infiniment plus compliquées que cela, puisqu'il y avait les brigadistes anarchistes… Vous avez vu encore un film récemment, de Ken Loach qui montre par A plus B que la situation était épouvantable, que le déchirement était affreux du côté des brigadistes et que des brigadistes ont été exterminés. La situation n'est donc pas si simple et on ne peut pas dire simplement que se battre contre le fascisme est le bon choix. Ma propre famille en sait quelque chose, puisque nous étions russes et que les Russes se sont battus du côté des démocraties, soi-disant contre le fascisme, et qu'ils ont mis en place, en même temps, un système «exterminationiste» qui n'a pratiquement pas été égalé dans le temps. Il a été égalé dans l'horreur par les nazis, mais il n'a pas été égalé dans le temps. Cela on le sait.

Personnellement, je vais donc m'abstenir lors du vote de l'arrêté, parce que, bien que les brigadistes aient ma sympathie, je ne peux pas sanctionner le slogan ou la philosophie qui consiste à dire qu'ils ont fait le bon choix. Ce n'est pas vrai. L'honnêteté m'oblige à le dire devant vous, et, là, croyez que je ne parle pas en tant que partisan politique. L'honnêteté m'oblige à vous dire que c'était une guerre civile affreuse, que les meilleurs sont partis pour se ranger du côté des pires, sans le savoir très souvent. Devant ce drame, je dis: ayons le respect, pour une fois, de réhabiliter ces gens-là, mais ne faisons pas un monument à la gloire de la lutte antifasciste et de la démocratie, parce qu'il ne s'agissait pas de cela! Je vous remercie quand même de votre attention.

M. Daniel Künzi (AdG). Je suis heureux de voir qu'il reste toujours un clivage entre ceux qui ont été prêts à sacrifier leur vie pour des valeurs universelles de liberté et la droite d'aujourd'hui. Cela me rassure, c'est ce qui justifie pour moi la présence d'un monument populaire dans ce quartier populaire, près de la pierre du 9 novembre 1932.

Ce n'est pas en l'honneur de la Ville de Genève, ou de la Suisse, que ces gens-là sont allés combattre le fascisme. La Suisse, et Genève, les a particulièrement

maltraités; la Suisse a été le seul pays au monde, avec l'Union soviétique certainement, à les arrêter systématiquement à leur rentrée. En Union soviétique, un bon nombre d'entre eux ont été envoyés au goulag. Mais qu'on ne se trompe pas de débat, ils allaient en Espagne pour soutenir la république, ils n'allaient pas en Espagne pour construire le goulag, cela me paraît élémentaire; cela vous aveugle peut-être, mais c'est aussi simple que cela: ils allaient en Espagne pour lutter contre la bête immonde. Certains d'entre eux, si ce n'est nombre d'entre eux, étaient évidemment aveuglés par le communisme version stalinienne, mais ils allaient là-bas pour défendre des valeurs qui me sont chères et qui méritent aujourd'hui d'être encore et toujours revitalisées.

C'est pour cela que je pense qu'il est indispensable de marquer, disons, dans la pierre de Plainpalais, cet exemple lumineux de personnes qui ont été prêtes à sacrifier leur vie, dans un but extrêmement noble, pour éviter que la bête immonde n'installe ses camps dans l'Europe de l'Est. Je vous recommande donc vivement de voter en faveur de la construction de ce monument.

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Le PDC soutient ce projet. Il ne s'agit pas d'être manichéen, nous savons bien qu'on doit quitter depuis longtemps les jugements des bons et des méchants, mais rien ni personne ne nous autorise à quantifier la souffrance des camps en conflit. Il ne s'agit pas de renier des victimes, il s'agit de rendre hommage à ceux qui s'engagent pour la démocratie et qui nous rappellent que, malgré leur sacrifice, visiblement, nous n'avons pas retenu toutes les leçons. On ne les a pas encore retenues dans le monde, et on ne les a pas non plus retenues en Europe.

Il est évident que ces leçons-là, toutes les traces qui ponctuent ce courage et cette liberté doivent être soutenues.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Les nombreuses interventions que nous avons entendues ce soir viennent du cœur et de l'histoire que nous avons vécue en Suisse. J'ai eu beaucoup d'amis brigadistes, j'ai même travaillé avec un collègue qui a été combattant des Brigades internationales, et je sais ce qu'il a vécu, ce qu'il a souffert.

Mais ce qu'on ne dit pas – même ceux qui critiquent cette affaire ne l'ont pas relevé – c'est que les gens qui ont combattu pour la démocratie et la République d'Espagne ont été condamnés à passer six mois à Savatan à leur retour en Suisse. On a essayé de noyer cet épisode de l'histoire suisse avec l'affaire de Joseph Staline, mais nous avons en Suisse le même type de procédure et les gens ont été condamnés pour avoir servi la démocratie.

Monsieur le président, en mon âme et conscience, j'estime que beaucoup de personnes sont touchées par cette affaire; de nombreuses années après, on reconnaît enfin un fait très grave et on souhaite honorer les volontaires suisses qui ont combattu en Espagne. Je demande un vote à l'appel nominal sur l'arrêté N° 406, parce que je veux m'exprimer et dire oui avec mon cœur.

Le président. Vous êtes soutenu, je suppose. *(Des mains se lèvent.)* Bien, nous procéderons à l'appel nominal. Madame Burnand.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je n'aurai garde, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, d'évoquer le fond de ce sujet, puisque d'aucuns ici l'ont abordé tout à l'heure et certainement mieux que je n'aurais su le faire. Il est évident, et je m'exprime à titre personnel, que je regrette que mon père ne soit pas présent à la galerie aujourd'hui, je regrette que celui de Christiane Olivier n'y soit pas non plus. Je le souligne, puisque depuis de longues années, vingt ans, très exactement, cette mémoire que nous souhaitions restituer à ceux qui sont partis, avec beaucoup d'innocence, Monsieur Marejko, la plupart du temps âgés d'une vingtaine d'années avec souvent, ici, à Genève – et on l'oublie peut-être un peu – des problèmes économiques qui facilitaient peut-être cette envie de partir se battre pour la démocratie ailleurs. Les débats ici ont été nombreux, nourris et souvent – et c'est le moins qu'on puisse dire – souvent peu élégants, puisqu'il s'agissait tout de même de passer sur une page d'histoire qui importe et qu'on ne peut pas mépriser, ou balayer d'un revers de main.

Je ne souhaite donc pas ce soir reprendre ce discours très historique et très intellectuel que vous avez tenu. Je pense simplement que les gens qui sont à la tribune, et qui ont vécu ces moments importants dans leur vie, seront heureux de voir que ceux-ci n'ont pas été simplement rejetés, comme on l'a rappelé ici, et ils savent que nos parents ont, effectivement, vécu des moments très difficiles à leur retour. Cela, je crois, est important pour chacun.

Et on me signalait, je le dis aujourd'hui, que c'est très exactement le 14 avril 1931, donc il y a précisément soixante-huit ans, que le roi Alphonse XIII quittait le pouvoir en Espagne et partait en exil. La République, vous le savez, était proclamée 99 jours plus tard. Ce vote intervient donc un 14 avril, c'est heureux et je me réjouis – même si je ne serai peut-être pas là pour son inauguration – de voir implanter ce monument là où nous l'avons prévu, en parfait accord avec le comité des brigadistes avec lequel, vous le savez, nous avons travaillé. Nous essayerons de faire le plus vite possible et il est évident qu'une plaque mémoriale sera clairement inscrite, de façon que l'on sache précisément à qui s'adresse ledit mémorial. *(Applaudissements.)*

M. Georges Breguet (Ve). Je vais intervenir très brièvement, à titre personnel et non plus comme rapporteur, car j'aimerais quand même faire remarquer, en toute amitié d'ailleurs, à M. Marejko, que les historiens s'occupent sérieusement des contradictions qui étaient présentes à l'intérieur de l'organisation des volontaires de la guerre d'Espagne. Le livre dont je vous ai parlé signale les cas de répression, je crois même qu'un des volontaires a été fusillé par une partie de ses camarades. Il y a eu, bien entendu, quelque chose de terrible, quelque chose que nous n'aimerions pas revivre.

J'aimerais simplement terminer en disant que le Parlement démocratique espagnol, c'est-à-dire bien longtemps après le traumatisme de la guerre d'Espagne, suite à des élections complètement libres, avec des gens qui sont comme vous, comme moi, des démocrates, a accordé la citoyenneté d'honneur aux anciens brigadistes. Je crois que Genève ne peut pas faire moins.

Mme Christiane Olivier (S). Je ne pensais pas intervenir dans ce débat, mais je ne peux pas laisser passer les affirmations de M. Marejko – et vous lui transmettrez, Monsieur le président. J'ai été plus que choquée et blessée par ses dires, je ne peux accepter son intervention et je m'élève fortement contre son discours.

Pour terminer, je dirai que mon père a fait partie de cette «bande dessinée», comme M. Marejko a eu l'outrecuidance et le déshonneur de dire, et il n'était pas communiste.

M. Daniel Künzi (AdG). J'aimerais rappeler à M. Marejko et consorts que, effectivement, le camp républicain était déchiré, mais que tous les volontaires, qu'ils fussent staliniens ou anarchistes ou trotskistes, partageaient la même opinion: les volontaires à la base, pas les cadres du Parti communiste, contre cette bête immonde qu'il fallait absolument abattre.

J'aimerais rendre hommage à un étudiant autrichien, M. Freud, qui a étudié à l'Université de Genève, qui a fait des études sur la Révolution genevoise de 1848 et qui a été «liquidé» à la prison Puerta del Angel à Barcelone. Je sais cela de première main par le biais d'une Bâloise qui était, elle, non pas brigadiste, mais une des volontaires de la première vague des combattants anarchistes qui, dès le 19 juillet, se sont insurgés contre le putsch de Franco. Elle était dans la même prison que M. Freud qui était trotskiste, venant de Genève, et qui a été «liquidé», on ne sait pas ce qu'il est devenu; elle, heureusement, a pu s'en sortir, elle était soutenue par le Parti socialiste.

M. Jan Marejko (L). Monsieur le président, vous transmettrez à Mme Olivier qu'il y a malentendu. Quand j'ai parlé de vision de bande dessinée, j'ai bien parlé de vision de bande dessinée, je n'ai pas dit que les drames de cette époque relèvent de la bande dessinée. Puisque vous avez parlé de votre père, Madame Olivier, je pourrais aussi parler du mien qui s'est trouvé mis à mort, mais on n'en est même pas sûr aujourd'hui, par le camp opposé. L'Europe a connu une guerre civile épouvantable et je remercie Mme Burnand d'introduire de la dignité dans ce débat.

J'ai aussi repris la parole pour vous dire que je vais m'abstenir, parce que, en mon âme et conscience, je ne peux pas cautionner la perspective dans laquelle vous inscrivez cet événement. Mais ce n'est pas un acte d'hostilité contre ceux qui se sont engagés, j'espère que je l'ai bien fait comprendre, c'est simplement que je ne peux pas lire ces événements de la même manière que vous, et je vous prie de croire que je le fais en mon âme et conscience. Je le fais par ce qui m'habite, par mon passé, par mes travaux, par mes études et absolument pas pour une raison idéologique et partisane. Je crois que, sur cette base-là, nous pouvons nous respecter les uns, les autres; en tout cas, c'est ce que vous pouvez attendre de moi et c'est ce que j'espère de vous.

M. Manuel Tornare (S). En 1986, nous avons célébré ici le cinquantième anniversaire du début de la guerre civile et Madeleine Rossi, à l'époque, qui était une conseillère municipale assez dure – elle a été une meilleure conseillère administrative, beaucoup plus souple – a tenu à peu près les mêmes propos que nous entendons aujourd'hui sur les bancs libéraux. Et nous l'avions regretté, et Claude Haegi, conseiller administratif libéral à l'époque, aussi; il s'était donc désolidarisé du groupe libéral.

Je crois que je me prénomme Manuel aussi à cause de la guerre civile d'Espagne. Je n'ai pas eu un père dans les Brigades internationales – mais je ne vais pas rentrer dans les détails – j'ai du sang catalan, c'est aussi un pays qui me tient beaucoup à cœur.

Les divisions et les fractures concernant la guerre civile n'existent que dans les esprits à l'extérieur de l'Espagne. Si vous alliez en Espagne un peu plus souvent, Monsieur Marejko, vous verriez qu'il y a eu une réconciliation nationale fantastique, comme en Afrique du Sud. Les racistes ont souvent dit que les Noirs d'Afrique du Sud n'arriveraient pas à établir une réconciliation avec les Blancs qui les avaient torturés. En Espagne, il y a un fantastique esprit de réconciliation.

Je suis républicain, mais, comme Santiago Carrillo le chef communiste espagnol, je crois qu'en Espagne, à l'heure actuelle, je serais un petit peu royaliste, parce que Juan Carlos a quand même été un roi extraordinaire. Jacqueline Bur-

nand est allée il y a quelque temps, si ma mémoire est bonne, à Séville ou à Grenade, invitée par le roi d'Espagne pour commémorer un ancien président de la République socialiste, M. Herrera, qui a toujours ses descendants ici à Genève. Il faut aller dans le sens de la réconciliation.

Vos propos, Monsieur Marejko, excusez-moi, sont des raccourcis. Quand vous parlez de bande dessinée, on pourrait aussi vous rétorquer que le président Roosevelt a aidé les Soviétiques. Est-ce qu'il a aidé le totalitarisme? A un moment donné, il fallait faire des choix. C'est clair que, comme vous, je suis contre tous les totalitarismes, de gauche comme de droite. Mais le roi Juan Carlos, l'Espagne d'aujourd'hui et les livres d'histoire montrent bien que l'esprit véritable, l'esprit de justice, avec tous les défauts que vous avez cités, je suis d'accord, était et sera pour l'éternité du côté des républicains, et pas du côté des franquistes. Il n'y a plus personne en Espagne maintenant qui peut défendre le régime franquiste, c'est fini, tout a été débaptisé, les places, les rues, partout. L'autonomie qu'on donne aussi aux régions, catalane, basque – dans cette dernière, il y a des problèmes on est d'accord – mais d'autres régions prouvent que l'esprit républicain a triomphé, même si, pour des raisons historiques, il y a un roi en Espagne. Monsieur Marejko, alors, s'il vous plaît, depuis 1986, j'espère que le Parti libéral changera un peu d'option.

M. Pierre Huber (L). Par respect de l'histoire, par respect pour moi-même et par respect pour le vote que j'ai fait à la commission des beaux-arts, je soutiendrai ce monument.

Deuxième débat

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté est accepté par 56 oui contre 6 non (6 abstentions).

Ont voté oui (56):

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), Mme Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Broggini (Ve), Mme Isabelle Brunier (S), M. Didier Burkhardt (AdG), M. Alain Comte (AdG), M. Olivier Coste (S), Mme Hélène Cretignier (Ve), M. Roger Deneys (S), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (AdG), Mme Alice Ecuvillon (DC), Mme Hélène Ecuyer (AdG), M. Jean-Louis Fazio (S), Mme Marie-Louise Frutiger Cid (AdG), M. Pierre-Charles George (R), Mme Catherine Gonzalez-Charvet (AdG), M. René Grand (S), M. Philip Grant (S), Mme Monique Guignard (AdG), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Pascal Holenweg (S), M. Pierre Huber

(L), M. Pierre Johner (AdG), M. Roman Juon (S), M. Albert Knechtli (S), M. Daniel Künzi (AdG), Mme Michèle Künzler (Ve), M. Bernard Lescaze (R), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG), M. Alain Marquet (Ve), M. Michel Mermillod (S), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), Mme Christiane Olivier (S), M. Bernard Paillard (AdG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. René Rieder (R), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pierre Rumo (AdG), Mme Alexandra Rys (DC), M. Guy Savary (DC), M. Antonio Soragni (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG), Mme Marie-France Spielmann (AdG), M. Manuel Tornare (S), M. Pierre-André Torrent (DC), M. Guy Valance (AdG), Mme Marie Vanek (AdG), Mme Arielle Wagenknecht (DC), M. Marco Ziegler (S).

Ont voté non (6):

Mme Liliane Chabander-Jenny (L), Mme Barbara Cramer (L), Mme Bonnie Fatio (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Luc Persoz (L), Mme Renée Vernet-Baud (L).

Se sont abstenus (6):

Mme Linda de Coulon (L), M. Jan Marejko (L), M. Yves Mori (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), Mme Nicole Rochat (L).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

Mme Corinne Billaud (R), Mme Anne-Marie Bisetti (AdG), Mme Marie-Thérèse Bovier (L), M. David Brolliet (L), M. Pierre de Freudenreich (L), Mme Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Sami Kanaan (S), M. André Kaplun (L), M. Gilbert Mouron (R), Mme Françoise Pellet Erdogan (AdG) M. René Winet (R).

Présidence:

M. Daniel Pilly (S), président, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 122 000 francs destiné à couvrir les frais d'implantation d'une œuvre de Manuel Torres à la rue Dancet en hommage à l'action des Brigadistes suisses.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 122 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2000 à 2009.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 90 490 francs en faveur du Service de la protection civile (N° 381 A)[1].

Rapporteur: M. André Kaplun.

La commission des finances a traité cet objet lors de sa séance du 6 octobre 1998 sous la présidence de M. Daniel Sormanni.

Audition

Ont été entendus lors de cette séance M. le maire A. Hediger, chargé du département des sports et de la sécurité, et M. J.-Ch. Dédo, chef du Service de la protection civile.

---

[1] Proposition, 524.

M. Hediger rappelle que, suite à la suppression par le Conseil municipal de la ligne budgétaire 351, la Ville de Genève n'a pas été en mesure de payer les factures relatives à la participation de la municipalité aux dépenses de l'Etat pour la protection civile (construction et équipement de centres opératoires, formation et achat de matériel tel que sirènes d'alarme).

Le Département de l'intérieur ayant fait remarquer à la Ville de Genève qu'il s'agit d'une obligation légale, le Conseil administratif s'est vu contraint de déposer une demande de crédit supplémentaire à concurrence du montant des factures en question.

Un commissaire fait remarquer que la commission des finances n'a en fait pas le choix. Si elle refuse ce crédit, la dépense nous sera de toute façon imposée par le Conseil d'Etat.

Un autre commissaire est outré par le diktat de l'Etat et annonce que, lors du vote du budget 1999, il proposera une réduction des dépenses liées à la protection civile.

Suite à une question d'un commissaire relative aux cours de formation et à leur durée, MM. Hediger et Dédo précisent que c'est le Canton qui obligeait de faire des cours de formation de quatre, puis de trois jours jusqu'au moratoire décidé par le Département de l'intérieur qui a entraîné un manque à gagner en matière de subventions (fédérale et cantonale).

Discussion

Un commissaire considère que le Conseil administratif aurait dû faire des économies ailleurs pour absorber cette dépense de 90 490 francs.

Un autre tient à ce que la commission approuve ce crédit plutôt que de se faire imposer le versement de cette somme par le Conseil d'Etat.

A la demande d'un commissaire qui propose d'auditionner le conseiller d'Etat R. Cramer, il est proposé à un premier vote: cette audition est refusée par 6 non, 4 oui et 2 abstentions.

Vote

La parole n'étant plus demandée, le président fait voter la proposition du Conseil administratif qui aboutit au résultat suivant:

– 5 oui (3 L, 2 R);
– 2 non (1 S, 1 DC);
– 5 abstentions (2 Ve, 2 AdG, 1 S).

Compte tenu de ce vote, la commission des finances vous invite à approuver le projet d'arrêté. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

M. André Kaplun, rapporteur (L). J'aimerais juste dire quelques mots, Monsieur le président. Celles et ceux qui ne siègent pas à la commission des finances pourraient être un peu surpris par la brièveté de ce rapport. Je voudrais quand même leur faire savoir que la commission des finances n'a consacré à ce sujet, en tout, qu'une vingtaine de minutes. C'est dire que le rapport ne fait que refléter la brièveté des débats sur ce sujet et je tenais simplement à m'en expliquer.

Premier débat

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti a bien compris qu'il s'agissait d'une certaine obligation de payer les factures en question. Effectivement, nous allons appliquer le raisonnement classique que nous avons connu pendant des années. Toutefois, nous avons admis que le point de vue d'un commissaire, très bien rapporté par M. Kaplun au sommet de la page 2, qui «considère que le Conseil administratif aurait dû faire des économies ailleurs pour absorber cette dépense de 90 490 francs» est un point de vue qui devrait devenir une sorte de principe, de ligne de conduite pour le Conseil administratif.

Malheureusement, on voit bien que le Conseil administratif, qui était corporellement absent tout à l'heure et qui, maintenant, est à peu près présent, n'en a rien à cirer. L'augmentation des dépenses est un signe inquiétant démontrant que le Conseil administratif n'a pas la volonté d'atteindre l'objectif de l'amélioration des finances. Même si ce montant est peu important, nous tenons à affirmer que le Conseil administratif aurait dû se faire un point d'honneur de l'absorber par des économies ailleurs.

M. Gilbert Mouron (R). Je suis de ceux qui, comme les radicaux, estiment que ce crédit constitue une «certaine obligation», mais, contrairement à M. Pattaroni, je dirais qu'il constitue une «obligation certaine» en fonction des lois, des règlements et des mesures qui sont en cours. Puisque le Conseil d'Etat a la possibilité de nous imposer le paiement de ces factures, nous, nous avons décidé de passer directement à l'acte et de faire acte, non pas de soumission, mais de démocratie, de jouer le jeu et de corriger, s'il y a lieu, dans d'autres domaines avec d'autres mesures.

En l'occurrence, nous soutiendrons ce projet et nous entendons que les affaires soient menées normalement avec le Conseil d'Etat pour ce qui concerne les mesures de protection civile et de protection de la population.

M. Robert Pattaroni (DC). Cela arrive à tout le monde, Monsieur le président, de ne pas saisir tous les termes d'une intervention, et je n'en voudrai absolument pas à M. Mouron d'avoir dit qu'il s'agissait d'une obligation. C'était justement le fondement de mon intervention. Certes, il faut payer, nous devons le faire, mais il y a plusieurs moyens. Nous répétons que le Conseil administratif eût été bien inspiré, pour un montant au demeurant aussi faible, de trouver dans des économies l'équivalent pour effectuer ce paiement.

M. Daniel Künzi (AdG). J'aimerais tirer la sonnette d'alarme, ou, plutôt, la sirène d'alarme, et la mienne ne coûtera pas 90 000 francs comme celle qu'on nous propose maintenant d'avaler. S'il y a des économies à faire, excusez-moi, on a parlé en début de séance des réfugiés bosniaques qui vont arriver ici par centaines, je pense qu'il est absolument indécent de consacrer, ne serait-ce qu'un franc, pour les sirènes de la Protection civile. C'est pour cela que je vous invite à voter des deux mains contre cette aberration indécente.

Mme Christiane Olivier (S). Une dernière petite intervention. Mon groupe s'abstiendra, mais, moi, je voterai carrément non. A la commission des sports et de la sécurité où je siège, on nous avait dit que ces 90 490 francs n'étaient ni pour une sirène d'alarme, ni pour quelque chose pour les réfugiés, comme vous dites, Monsieur Künzi, mais qu'ils étaient simplement destinés à des cours qui seraient donnés à des cadres de l'Etat.

Je refuse que nous payions ces 90 490 francs, même si l'Etat nous met en demeure, parce que la Ville pourrait à son tour mettre l'Etat en demeure, puisque l'Etat a décidé unilatéralement de diminuer les cours de formation de quatre jours à trois jours. De ce fait, nous perdons tous les subsides de la Confédération, puisque la Confédération exige que le minimum de cours de formation soit de quatre jours pour que nous soyons remboursés. L'Etat ayant décidé, de son propre chef, de raccourcir à trois jours les cours de formation, nous disons: nous devons vous payer 90 490 francs, nous ne vous les payons pas, puisque c'est le manque à gagner que nous avons perdu nous Ville de Genève.

Deuxième débat

L'arrêté, mis aux voix article par article et dans son ensemble, est accepté par 20 oui contre 17 non (13 abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 90 490 francs destiné à la couverture des factures relatives à la participation de la commune aux dépenses de protection civile en matière de construction et d'équipement de centres opératoires protégés, d'instruction et d'acquisition de matériel.

Art. 2. – Le crédit voté sera restitué sur le budget de fonctionnement 1998.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 182 200 francs destiné à:

– la reconstruction et au réaménagement de la route de Chêne, sur le tronçon compris entre l'avenue de l'Amandolier et le chemin de Grange-Canal;

– la construction de collecteurs à régime séparatif, eaux usées et eaux pluviales,

dont à déduire une participation de:

– la commune de Chêne-Bougeries au réseau d'assainissement pour un montant de 977 000 francs;

– l'Etat de Genève, Service des routes cantonales, au réseau d'assainissement pour un montant de 114 000 francs;

– l'Etat de Genève pour un montant de 178 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève

soit un montant net à la charge de la Ville de Genève de 7 913 000 francs (N° 404 A)[1].

Rapporteur: M. Roberto Broggini.

La commission des travaux s'est réunie le 20 et le 27 janvier 1999 sous la présidence de Mme Corinne Billaud. Les notes de séance ont été prises par Mmes Paychère et Clivaz-Beetchen que nous remercions.

La commission a reçu Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative chargée du département des constructions et de la voirie, accompagnée de M. Claude Castella, chef du Service études et constructions de la Division de la voirie. La commission, dans sa majorité, a également souhaité auditionner le président du Touring club suisse, M. Guy Zwahlen, ce qui a été fait. D'autres auditions ont également été souhaitées par des commissaires, mais elles ont été refusées par la majorité. Nous y reviendrons dans le rapport.

Auditions

En guise de préambule à la présentation de M. Castella, Mme Burnand souligne la clarté de l'exposé des motifs de la proposition N° 404 du Conseil administratif.

[1] Proposition, 1521.

M. Castella commence sa présentation en rappelant les enjeux. Ce projet représente pour la Ville de Genève un investissement net de 7 913 000 francs. La route de Chêne constitue, avec la route de Florissant et celle de Malagnou, l'une des artères pénétrant en ville depuis la Haute-Savoie, et plus particulièrement depuis la vallée de l'Arve. Elle supporte quotidiennement 30 000 automobiles. Le dernier aménagement de cette artère date du début des années 60. A cette époque, la CGTE avait reconstruit les voies de tram. Au début 1998, la Ville a reçu de la part des TPG un avis leur indiquant qu'ils comptaient renouveler les rails sur ce tronçon. Dès lors, la Ville a entrepris une étude afin de coordonner ses travaux prévus sur le tronçon compris entre l'avenue de l'Amandolier et le chemin de Grange-Canal avec ceux des TPG.

Les travaux en surface consisteront en une mise en site propre et en un nouvel alignement du tram, rendus possibles par la réalisation des PLQ dans la zone comprise entre la route de Chêne et la Petite-Boissière (le long de l'Ecole internationale, les murs devraient de toute façon être refaits, car ils commencent à pencher) qui ont permis de dégager les hors-ligne nécessaires à cette réalisation. Ces travaux seront aussi l'occasion de regrouper l'arrêt «Gare des Eaux-Vives» entre la rue de Savoie et l'avenue Godefroy pour la sécurité des usagers. Des aménagements sont également prévus pour améliorer la circulation des deux-roues et des piétons le long de cette artère. Compte tenu de la réalisation des PLQ, la disponibilité des terrains nécessaires à ces aménagements est garantie.

En ce qui concerne les transports individuels, la voie montante sera d'une largeur de 3,50 m et une piste cyclable sera construite depuis le carrefour de l'Amandolier jusqu'à l'entrée de l'Ecole internationale. Les trottoirs seront en retrait et séparés de la route par une plantation d'arbres jusqu'à la hauteur de l'Ecole internationale. Au-delà, la largeur de l'artère ne permet pas cet aménagement. Concernant la voie descendante, c'est le statu quo. La construction d'une bande cyclable est prévue sur toute la longueur du tronçon. Le trottoir, relativement étroit, sera élargi.

Le sous-sol de la route de Chêne comprend un axe principal pour l'eau, l'électricité et le téléphone. Les travaux visent à reconstruire le réseau d'assainissement en remplaçant les collecteurs vétustes qui présentent des risques de fissuration. Le projet établit la mise en place de collecteurs séparatifs principaux côté sud et un collecteur séparatif secondaire du côté nord de la chaussée. Les collecteurs reçoivent les eaux de Chêne-Bougeries dont la participation à la construction du réseau se monte à 977 000 francs. L'Etat de Genève la subventionne à un double titre: par le biais du Service des routes cantonales d'un montant de 114 000 francs et par celui du fonds cantonal d'assainissement du réseau public qui s'élève à 178 000 francs. Au total donc, un crédit net de 7 913 000 francs à voter par la Ville de Genève.

Le déroulement des travaux permettra le maintien de la circulation sur une voie descendante et une voie montante. Une suppression des trams, remplacés alors par des bus, aura lieu ponctuellement lorsque les travaux sur les rails l'exigeront, ceci pendant les périodes de vacances. Le chantier démarrera du côté sud par la construction du mur, le raccordement aux propriétés riveraines, les trottoirs, la ligne de tram montante à déplacer en site propre avec la mise en place de la nouvelle voie avant la désaffectation de l'ancienne et ainsi de suite avec la voie descendante. La dernière étape verra la mise en place des collecteurs et des trottoirs au nord. La durée du chantier est estimée à 30 mois. Une discussion est en cours avec le constructeur potentiel du secteur Petite-Boissière/route de Chêne/Amandolier. Si la requête en autorisation de construire déposée en début d'année aboutit, cela permettrait aux travaux de se réaliser à la suite. Sinon, un raccord provisoire est prévu entre le nouveau gabarit de la route de Chêne et le gabarit actuel du tronçon avenue Godefroy - avenue de l'Amandolier.

Un mandataire pour cet objet n'a pas encore été désigné.

L'audition du TCS ayant été souhaitée, M. Guy Zwahlen, président de la section genevoise du TCS se présente devant la commission. N'ayant pas pris connaissance de la proposition du Conseil administratif, M. Zwahlen ne peut entrer dans les détails de la proposition. Néanmoins, il tient à signaler que les finances de la collectivité ne devraient pas permettre des chantiers comme celui prévu, car la mise en site propre du tram n'est pas une priorité pour le TCS, selon M. Zwahlen. Il estime que les passages piétons ne sont pas au bon endroit. Les bordures en granit sont trop élevées et ne permettent pas de les chevaucher sur cette importante pénétrante en cas de bouchon. M. Zwahlen n'est pas contre le transfert modal des transports, mais il milite pour le libre choix.

Ainsi s'achèvent les auditions, malgré la demande d'une minorité des commissaires de pouvoir auditionner le Groupe-Conseil romand pour la modération de la circulation, dont une lettre de demande d'audition est arrivée après le vote. L'audition de l'ASPIC a également été refusée malgré le fait que celle-ci ait fait des observations pertinentes lors de la mise à l'enquête. La commission n'en saura donc rien.

Questions

Du fait de la proximité de l'école des Allières et suite à une pétition des parents des élèves de ladite école, Mme Burnand répond que l'on a partiellement tenu compte de la pétition dans le réaménagement de la route de Chêne. Cela semble très partiel.

Une information sera prévue pour les riverains et les usagers. Une sensibilisation des ouvriers et des wattmans sera également entreprise.

La végétation comportera 14 tulipiers, 6 chênes et 30 arbustes qui seront plantés en collaboration avec le SEVE.

La circulation des véhicules privés sera maintenue à la demande du GMC (Groupe mesure circulation) de la gendarmerie genevoise. Cela prolonge le chantier de six à huit mois. Par contre, un transfert en navette de bus interviendra pour les usagers du tram durant de courtes périodes, cela en période estivale.

La coordination des travaux en sous-sol s'applique à gérer la problématique des fluides (téléphone, SI, etc.). Des tubes vides seront posés pour permettre à de futurs opérateurs de câble de les avoir à disposition sans avoir à rouvrir la chaussée.

L'emplacement des arrêts TPG tient compte de la proximité de la gare des Eaux-Vives.

La mise en site propre sera renforcée par la pose de bordures qui sensibiliseront les autos à ne pas empiéter sur les voies du tram.

Une commissaire voudrait mettre les cyclistes sur le site propre du tram. Cela n'est pas envisageable.

L'étroitesse de la piste cyclable montante ne permettant pas les dépassements entre cyclistes ayant des allures différentes, une bordure chanfreinée permettra d'empiéter sur la chaussée auto le temps d'un dépassement. Il est envisagé de supprimer la chicane de mi-pente pour satisfaire les vœux d'un commissaire qui signale que les vélos ne sont pas des formules 1.

La perméabilisation du sol entre les voies TPG n'est pas envisagée, car le sol ne s'y adapterait pas à cet endroit.

Nous apprenons que le prix du granit pour les bordures est en baisse sur les marchés, ce qui ne nous renseigne toujours pas de ce qu'il advient des anciennes bordures, où on les stocke et comment la voirie les retaille. Le mystère perdure jusqu'à la prochaine législature.

Discussion

Pour les démocrates-chrétiens, on se trouve face à une obligation vu les travaux prévus par les TPG et que le réseau des séparatifs doit avancer. Le groupe signale que les bordures du site propre peuvent représenter un danger en cas de chute.

L'Alliance de gauche soudée votera ce projet. Des réserves sont néanmoins formulées quant aux bordures et il faudrait veiller à ce qu'elles soient chanfreinées.

Le groupe libéral votera ce crédit bien qu'il n'estime pas nécessaire de mettre le tram en site propre. Les mêmes remarques sont formulées quant aux bordures.

Les socialistes voteront ce crédit car il est nécessaire. La proposition a été bien préparée et bien expliquée.

Les Verts, quant à eux, restent dubitatifs. Ils se demandent si ce tronçon est une priorité, s'il ne faudrait pas avancer sur le prolongement d'autres équipements de tram (Cornavin-Meyrin et Nations). Le groupe déplore que la commission n'ait pas jugé utile d'auditionner les représentants des piétons, cyclistes et usagers des tramways. Il s'abstiendra.

Vote

Le projet d'arrêté de la proposition N° 404 est accepté par 9 voix (3 L, 1 R, 1 AdG, 3 S et 1 DC) et 3 abstentions (2 Ve, 1 R).

La commission des travaux vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 7 913 000 francs destiné à:

– la reconstruction et au réaménagement de la route de Chêne, sur le tronçon compris entre l'avenue de l'Amandolier et le chemin de Grange-Canal;
– la construction de collecteurs à régime séparatif, eaux usées et eaux pluviales.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée, d'une part, par un prélèvement de 1 190 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contri-

butions d'écoulement et d'épuration» et, d'autre part, au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 723 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier déduction faite du prélèvement sur le Fonds d'équipement, soit 6 723 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan dans le patrimoine administatif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2002 à 2031.

M. Roberto Broggini, rapporteur (Ve). Tout d'abord, je ferai une petite remarque préliminaire. En pages 4 et 5 du rapport, dans la rubrique «Discussion», la position du groupe radical n'a pas été indiquée, mais M. Guy Dossan vient de me dire qu'il allait exprimer la position du groupe radical ce soir. Excusez-moi.

Cependant, j'aimerais dire que moi-même, rapporteur, et d'autres personnes peuvent regretter que, lors de l'examen de cette proposition du Conseil administratif pour un montant qui avoisine près de 10 millions, qu'un certain nombre d'auditions n'aient pas été réalisées. A la commission des travaux, on a voulu aller un peu vite, on aurait pu aller plus lentement et se prêter aux auditions qui étaient annoncées, mais, malheureusement, des lettres se sont égarées et elles ne nous sont pas parvenues à temps. Ce qui fait que le travail de la commission, en fait, est un peu tronqué, et on peut le déplorer. C'est pour cela que, tout à l'heure, un amendement sera déposé pour cette proposition, et je laisserai les personnes qui déposent cet amendement le motiver.

Je crois que tout cela est important, et on constate que, lorsque l'on va trop rapidement, on se retrouve à faire un travail de commission en séance plénière, et je ne peux que le déplorer. Voilà ce que je tenais à dire.

Le président. Avant d'ouvrir le premier débat, je demande à M. Kaplun de lire la lettre que nous avons reçue du Groupe-Conseil romand pour la modération de la circulation, à propos de ce point de l'ordre du jour.

Lecture de la lettre:

Genève, le 13 avril 1999

Monsieur le président,

La commission des travaux ayant décidé de ne pas nous auditionner, Mme Corinne Billaud, présidente de la commission, nous suggère de faire part de nos remarques à la séance plénière.

En conséquence, le GCR demande que l'acceptation du crédit pour l'aménagement de la route de Chêne soit liée aux conditions suivantes:

1. Dans la direction Genève (de Tulipiers à Godefroy)
   - prévoir une piste cyclable, séparée de la chaussée par une bordure infranchissable qui exclut les motos. Cela permettra de supprimer les chaînes sur le trottoir et d'augmenter ainsi la surface à la disposition des piétons;
   - supprimer le marquage[1] des deux voies descendantes;
   - ramener la largeur de 6,30 m à 5,50 m permettant à deux véhicules légers de circuler de front.
2. Dans la direction Genève (de Grange-Canal aux Tulipiers)
   - Mettre la piste/bande cyclable entre le trottoir et le stationnement.
3. Angle Godefroy-Chêne
   - Mise en place d'un trottoir traversant.
4. Site propre du tram
   - Pénétrante de verdure au lieu de bitume. L'engazonnement aura un effet très positif sur la réduction du bruit et l'amélioration du cadre de vie.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces propositions et donner lecture de ce courrier à vos collègues, nous vous adressons, Monsieur le président, nos meilleurs messages.

Alain Rouiller
Responsable genevois

Premier débat

M. Guy Dossan (R). En effet, je pourrai enfin donner la position du groupe radical, puisque notre collègue Roberto Broggini a malheureusement omis de la mentionner. La position du groupe radical sera de voter le projet d'arrêté, mais le problème est que le groupe radical est loin d'être très chaud, et c'est un euphémisme de le dire. Déjà en commission, vous avez pu voir qu'un radical avait voter pour, l'autre s'étant abstenu, et c'est vrai que nous risquons peut-être d'avoir des surprises tout à l'heure.

Le groupe radical soutient le projet d'arrêté, mais n'est pas très satisfait, pour les raisons suivantes. Nous devons refaire cette rue, c'est vrai, en partie parce que

[1] Cette pratique est aujourd'hui courante à Genève: route des Acacias, route d'Aïre, bd Georges-Favon (arrêt de tram Stand), etc.

les TPG l'ont demandé, puisque les rails bougent. Et, avant de se retrouver avec un tram à côté des rails, ce qui peut être gênant, autant faire les travaux. D'un point de vue de sécurité donc, on doit refaire cette rue. Il est aussi vrai qu'on doit profiter de la reconstruction de la route pour refaire les collecteurs, puisque la chaussée sera ouverte et que la construction de collecteurs à régime séparatif dépend aussi d'une loi. Le seul problème est que le groupe radical trouve quand même que l'aménagement qui est prévu est fort onéreux par rapport à la situation que notre Ville connaît aujourd'hui.

Nous voterons ce projet d'arrêté parce que, en partie, ces travaux sont dictés par une loi, mais nous devons quand même dire que 7,9 millions pour à peu près 500 ou 600 mètres de route, c'est énorme et qu'il faudrait faire, à l'avenir, des aménagements quelque peu moins luxueux. Nous ne sommes plus au temps où nous avions des millions à dépenser; là aussi, nous pouvons essayer de faire des travaux un peu plus menus, je dirais.

Ce qui me désole un peu, c'est que, parce que quelqu'un n'a pas réussi à se faire auditionner en commission, la majorité de la commission ayant voté contre cette audition, on recommence le débat. Si les gens qui n'ont pas été auditionnés commencent à nous donner, en séance plénière, des lignes à suivre et à refaire le travail de la commission, Mesdames et Messieurs, je ne sais pas où nous allons aller. A cet égard, si un amendement est déposé consécutivement à la lettre qui nous a été lue tout à l'heure, il est évident que le groupe radical n'entrera pas en matière sur celui-ci.

Le président. Il y a effectivement un amendement qui a été déposé par les socialistes, les Verts et l'AdG.

Mme Alice Ecuvillon (DC). Effectivement, le crédit demandé est assez lourd; mon collègue Dossan l'a fait remarquer. Mais je dois dire aussi que les travaux, et nous l'avons souhaité à plusieurs reprises, sont coordonnés. Cela arrive quelquefois tout de même. En effet, nous souhaitons que les travaux ne se fassent pas par tranche de saucisson: on ouvre, on ferme, on rouvre et on referme. C'est la raison pour laquelle, en commission, j'ai voté cette proposition, même si je la trouvais relativement chère.

J'aimerais aussi revenir sur les propos du rapporteur en disant que les auditions qui nous ont été proposées ont été refusées démocratiquement, bien sûr. Je ne vais pas polémiquer avec M. Broggini, parce qu'il y aurait beaucoup à dire sur le procédé qui a été mis en place pour essayer de faire absolument auditionner les personnes qu'il souhaitait faire auditionner. Cependant, les auditions ont été refu-

sées tout à fait démocratiquement, et un amendement qui émanerait de la lettre lue tout à l'heure serait refusé par le groupe démocrate-chrétien. Par contre, nous accepterons le projet d'arrêté de cette proposition.

Mme Corinne Billaud, présidente de la commission des travaux (R). J'aimerais juste faire une remarque à propos de la lettre qui a été lue tout à l'heure. Je n'ai pas conseillé à ces personnes de demander que leurs remarques soient lues en séance plénière, mais de s'adresser directement à Mme Burnand et à ses services, étant donné que la proposition avait déjà été votée en commission.

M. Jean-Luc Persoz (L). La position des libéraux est de soutenir le projet d'arrêté tel qu'il est présenté dans le rapport, avec toutefois quelques remarques concernant le prix, comme M. Dossan, car ce n'est plus une pénétrante, à ce tarif, c'est une autoroute! Cela étant, on comprend que les travaux à effectuer sur la chaussée et sous la chaussée sont considérables, mais ils me paraissent quand même être d'un prix très élevé.

Je tiens aussi à soulever la problématique liée au site propre – et mes remarques concernent aussi la lettre de M. Rouiller. La mise en site propre du tram bloque la mobilité du trafic. En effet, si quelqu'un s'arrête pour livrer, pour travailler, il n'est plus possible de dépasser. On voit cela à la rue du Conseil-Général, qui nous est proche, à nous, libéraux. Résultat des courses: il me semble difficile de continuer à bloquer comme cela la circulation et la mobilité sur une pénétrante de l'importance de la route de Chêne.

Enfin, et j'en terminerai là, il est bien entendu que, si un amendement suit les propositions qui sont faites dans la lettre que Me Kaplun vient de nous lire, les libéraux ne soutiendront pas cet amendement.

Mme Christiane Olivier (S). Pour commencer, par souci d'exactitude – vous savez que je suis toujours très soucieuse de l'exactitude – et au sujet des auditions qui auraient été demandées et refusées, je signalerai qu'aucune demande d'audition n'a été faite par écrit lors de l'étude de cette proposition, si ce n'est celle du TCS. Les demandes d'audition nous ont été retransmises par l'une ou l'autre des personnes présentes, mais aucune demande d'audition des organismes précités n'a été faite. Je donne cette précision par souci d'exactitude. Comme l'a dit Mme Ecuvillon – j'ai ici le procès-verbal – la demande d'audition du TCS a été acceptée, l'audition des TPG refusée, et cela tout à fait démocratiquement.

Maintenant, quant au fond du problème, bien des choses ont déjà été dites tant par le rapporteur que par les autres intervenants. Pour sa part, le groupe socialiste,

comme il l'a exprimé en commission, votera cette proposition avec l'amendement que proposera M. Ziegler, car il s'agit là, pour nous, de l'exemple d'un projet où tous les paramètres ont été étudiés et bien étudiés, un projet qui tient compte de tous les types de transports et qui, pour une fois, au lieu de les opposer, s'est préoccupé de les intégrer admirablement. Pour le tram, il est prévu la construction d'un site propre qui, comme vous le savez, non seulement favorise la circulation, mais évite les accidents. Cela va, en fait, dans la droite ligne de ce que nous préconisons, à savoir des conditions optimales pour favoriser le transfert modal.

Au passage, il faut relever que le financement de l'espace réservé aux TPG est assumé entièrement par l'Etat de Genève. La Ville, en ce qui la concerne, participe uniquement à raison de 50% à la réalisation des refuges aux arrêts. Les automobilistes, pour leur part, auront une voie montante de 3,50 m, qui, à partir de l'Ecole internationale, sera dédoublée sur une largeur de 6 m, afin de permettre la séparation des véhicules tournant à gauche en direction de Grange-Canal. Les deux voies descendantes auront 3,30 m chacune, soit 6,60 m au total. L'une de ces voies descendantes, il est vrai, sera affectée afin de pouvoir tourner à gauche. N'en déplaise à certains esprits chagrins libéraux, je crois que la largeur de ces voies, c'est-à-dire 6 m et 6,60 m, pourra absorber la circulation automobile de cette artère dans les deux sens.

Les deux-roues, chères à M. Broggini et à certaines autres personnes dans cette enceinte, ont également été pris en compte. Deux pistes cyclables d'une largeur de 1,20 m ont été prévues de part et d'autre de la chaussée. Et, comble du raffinement, si je peux dire, la situation pour les piétons – et, là, je revendique mon intérêt – sera nettement améliorée. Les trottoirs seront élargis à 2 m, voire 2,50 m, notamment du côté de l'école des Allières, augmentant ainsi la sécurité des écoliers, et, sur un tronçon important, il est prévu l'aménagement d'une zone de verdure plantée d'arbres qui séparera le trottoir de la route. De ce fait, les piétons circuleront en toute sécurité et sur une voie agréable. Rappelons que ce tronçon se trouve à la hauteur du siège de l'AVS, d'une maison de retraite et de l'Ecole internationale, où de nombreux piétons circulent.

A ce sujet, pour ma part, si je devais avoir un seul léger regret, puisqu'il a été prévu de déplacer l'arrêt du tram, c'est que cet arrêt ne se trouve pas plus en amont, à savoir à la hauteur du 54, route de Chêne, là où, précisément, outre le Centre administratif des assurances sociales, se trouve le home pour personnes âgées; un arrêt à cet endroit aurait été d'un grand service. Mais il m'a été expliqué que tous les autres arrêts devraient ensuite être déplacés et que cela n'était pas possible. Il ne s'agit là, bien entendu, que d'un détail, mais qui ne mérite absolument pas que tout le projet soit remis en cause, car, comme on le voit, il s'agit d'un modèle du genre, et j'ose espérer que chaque futur projet puisse intégrer de la même manière les préoccupations des divers usagers. Ce projet est un modèle

également en ce qui concerne son financement, puisque l'on s'aperçoit que toutes les collectivités apportent leur contribution: l'Etat pour la mise en site propre du tram, la commune de Chêne-Bougeries et le Service des routes cantonales pour une participation au réseau d'assainissement, et l'Etat à nouveau pour la construction du collecteur. A ce sujet, il faut rappeler – parce que certaines personnes ici l'auraient oublié – que dans la proposition de ce soir est incluse la construction de collecteurs à régime séparatif pour un montant de quelque 2,6 millions. Il est donc faux de dire qu'un tronçon de 600 m revient à 7,1 millions.

Le groupe socialiste réitère sa prise de position en commission et vous demande, Mesdames et Messieurs, de voter cette proposition.

M. Marco Ziegler (S). La position qui vient d'être exposée est donc bien la position centrale et unique du groupe socialiste. L'importance, l'utilité de cet aménagement n'est absolument pas remis en cause; il n'y a pas de mais, il y a un plus, il y a simplement un enrichissement possible, à notre point de vue, et l'amendement que l'Alternative va déposer prendra en compte les observations faites par le Groupe-Conseil romand pour la modération de la circulation et, accessoirement, également par l'ASPIC, car ces observations constituent une amélioration possible du projet.

Je formulerai trois observations pour justifier cet amendement. Il ne s'agit pas ici de faire le débat pour savoir si l'audition du Groupe-Conseil romand aurait dû avoir lieu ou pas en commission. Les demandes sont arrivées tardivement; la commission est maîtresse de son ordre du jour, elle a un ordre du jour extrêmement chargé, elle a eu raison de traiter cet objet avec célérité. Il est important que le chantier puisse démarrer dès que possible et que la réalisation, dont l'opportunité pour nous est centrale, intervienne le plus rapidement possible.

Cela dit, les propositions du Groupe-Conseil romand et de l'ASPIC et les améliorations possibles, encore une fois, devront faire l'objet d'une pesée d'intérêts et nous demandons au Conseil administratif de confier encore une fois ces propositions aux responsables du projet pour examiner s'il n'est pas possible de les prendre en compte ou, en tout cas, d'en prendre en compte l'esprit. C'est possible sans retard, c'est possible sans remettre en cause fondamentalement le projet, parce qu'il ne s'agit de rien d'autre que d'aménagements de détails et, en particulier, de marquages. Un exemple: les deux pistes automobiles à la descente. L'Office des transports et de la circulation a dit que cela n'était pas possible, parce que l'on applique la norme VSS – je ne sais plus combien – qui est la norme technique admise dans ce domaine. C'est pourtant possible, puisque l'aménagement souhaité, soit la suppression du marquage de la ligne blanche centrale, a été

réalisé à la Coulouvrenière, à côté du nouvel aménagement du tram 13. Il y a d'autres exemples de ce type, on peut donc le faire; il s'agit d'un aménagement avec effet modérateur, alors que la circulation automobile n'est pas du tout entravée. En effet, l'absence de marquage des deux pistes a un effet modérateur et, lorsque c'est à l'approche d'un feu rouge, lorsque c'est à l'approche d'une bifurcation sur la gauche, cela n'entrave en rien la circulation automobile.

Nous souhaitons donc que le Conseil administratif, une fois encore, reprenne langue avec ceux qui pilotent le projet, parce que, si j'ai bien compris, ce n'est pas la Ville qui est la maîtresse d'œuvre dans l'opération, même si elle a un rôle important et qu'elle contribue au financement pour une part importante. Il s'agit de reprendre langue avec les intéressés, c'est cela le sens de l'amendement. Nous demandons donc, très concrètement, que l'article premier de l'arrêté soit complété avec le rajout suivant:

Projet d'amendement

«à la condition que le Conseil administratif intervienne auprès des autorités compétentes en vue d'adopter le projet dans le sens des observations soumises par le Groupe-Conseil romand pour la modération de la circulation et par l'ASPIC.»

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je n'allongerai pas le débat outre mesure, puisque l'heure tourne. Je souhaiterais simplement m'étonner tout de même du procédé qu'utilise, en l'occurrence, le Groupe-Conseil romand, avec lequel nous travaillons pourtant de manière tout à fait régulière et dans un cadre de coordination quasi permanent, pour se manifester dans une séance plénière par une lettre, alors bien même que nous n'avons pas pu estimer qu'elle était en réalité la portée, la mesure des demandes effectuées, ni surtout savoir si elles correspondaient ensuite à la nécessité d'une nouvelle publication, auquel cas de nouvelles oppositions peuvent intervenir.

Je regrette infiniment, contrairement à ce que dit M. Ziegler, que le Conseil municipal ne nous demande pas de voir dans quelle mesure la demande formulée dans l'amendement est possible sans ralentir la réalisation de ce projet, parce que vous savez que celui-ci est important et qu'on ne peut pas surseoir désormais, notamment surtout pour les TPG, au remplacement des rails. Je souhaiterais alors que vous ne mettiez pas cela en condition à l'arrêté, si l'hypothèse – que je ne peux pas vérifier, puisque je n'avais même pas vu l'amendement déposé – se vérifie, et que cela nécessite ensuite de nouvelles publications qui entraîneraient de nouvelles observations.

Il serait préférable, Mesdames et Messieurs, que vous ne modifiiez pas l'arrêté, mais que vous mettiez en annexe une sorte de résolution au Conseil administratif. Je m'engage personnellement à reprendre la liste des propositions du Groupe-Conseil romand et de l'ASPIC et d'en évaluer la possibilité et la portée, de manière à modifier le projet si ces modifications sont frappées au coin du bon sens. Je rappelle quand même que tous ces groupes sont consultés, qu'ils ont fait partie des séances de coordination et qu'ils auraient pu s'exprimer à ce moment-là, sans intervenir par une lettre qui nous tombe sur la tête et qui, je le répète une fois de plus, ne doit en aucun cas, cette fois, ralentir ce projet que chacun attend. S'il était possible que votre sagesse vous guide vers une résolution qui ne conditionne pas l'article premier de l'arrêté, cela me semblerait infiniment plus convenable et plus confortable.

Le président. Mesdames et Messieurs, comme la liste s'allonge de façon démesurée, nous interrompons là nos travaux; nous les reprendrons à 20 h 30. Le premier orateur sera M. Sottas et, ensuite, M. Reichenbach, M. Pattaroni, M. Dossan et M. Kaplun.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3858

2. Communications du bureau du Conseil municipal 3862

3. Clause d'urgence sur la motion de Mme Christiane Olivier, MM. Daniel Sormanni, René Grand, Jean-Charles Rielle et Marco Ziegler: «Pour des abribus au service de la population» (M-396) 3862

4. Clause d'urgence sur la motion de M. Alain Marquet: «Antennes de téléphonie mobile: moratoire!» (M-397) 3864

5. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1998 (N° 460) 3866

6. Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 122 000 francs pour l'implantation d'une œuvre de Manuel Torres à la rue Dancet en hommage à l'action des Brigadistes suisses (N° 406 A)..... 4043

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 90 490 francs en faveur du Service de la protection civile (N° 381 A) 4059

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 182 200 francs destiné à:
   – la reconstruction et au réaménagement de la route de Chêne, sur le tronçon compris entre l'avenue de l'Amandolier et le chemin de Grange-Canal;
   – la construction de collecteurs à régime séparatif, eaux usées et eaux pluviales,

   dont à déduire une participation de:
   – la commune de Chêne-Bougeries au réseau d'assainissement pour un montant de 977 000 francs;

– l'Etat de Genève, Service des routes cantonales, au réseau d'assainissement pour un montant de 114 000 francs;
– l'Etat de Genève pour un montant de 178 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève,

soit un montant net à la charge de la Ville de Genève de 7 913 000 francs (N° 404 A) 4064

9. Propositions des conseillers municipaux 4076

10. Interpellations 4076

11. Questions 4076

La mémorialiste:
Marguerite Conus